**THEME N°2**

**Un espace en retard de développement par rapport à la France**

**Permanences et mutations de l'agriculture guyanaise dans l'espace régional, national et dans la mondialisation**

**Introduction**

Dès la période précolombienne, l'agriculture est le point d'ancrage des phases successives de colonisation de la Guyane formant ainsi par acculturations subtiles une société qualifiée aujourd'hui de « multiculturelle » et principalement caractérisée par une forte hétérogénéité des rapports au territoire.

Aujourd'hui le rôle des agricultures pratiquées par les différentes communautés guyanaises se maintient fortement malgré les mutations profondes et contradictoires des rapports à l'espace et aux moyens de production, ce en raison du développement d'enjeux qui se déclinent au niveau régional, national, européen et mondial. Ces enjeux autour de l'agriculture répondent largement aux enjeux de gestion du territoire guyanais par des acteurs opérant à des échelles différentes.

**L'agriculture guyanaise, un secteur économique et social dynamique oscillant entre développement local et intégration européenne.**

Etudier la question agricole en Guyane Française impose de garder à l'esprit que le territoire étudié couvre 84000 km2, dont seule une étroite bande côtière et des rubans le long des fleuves semblent avoir été colonisés par l'homme. Les contraintes naturelles (climat, podologie, faune, flore) sont loin de revêtir l'uniformité des descriptions classiques et convenues du territoire guyanais. Si l'on y distribue généralement les espaces entre littoral, mangrove, savane et forêt vierge, cette distribution se développe désormais à travers une connaissance plus approfondie des milieux naturels guyanais et des nuances importantes des conditions naturelles observées entre les différents espaces côtiers, fluviaux et intérieurs. Une rapide description des grandes tendances du milieu naturel que l'on observe sur le territoire (végétal, animal et climatique) s'accompagne d'une synthèse rapide sur le développement agricole aux périodes précolombiennes et coloniales. Ces développements historiques ont laissé une empreinte forte sur l'occupation du territoire, les techniques de mise en valeur agricole, mais aussi sur un milieu réputé vierge. Globalement perçue comme un échec, la colonisation agricole mérite aujourd'hui d'être réexaminée à la hauteur de ces réussites.

De manière générale il reste difficile d'analyser le territoire guyanais. Cette difficulté est double dans la mesure où le département-région est séparé par l'océan Atlantique du reste du territoire national et qu'il est de surcroît isolé vis à vis des territoires voisins[[1]](#footnote-1) par la logique ultramarine des politiques menées tant par les collectivités locales, que les autorités nationales et les législateurs européens. Malgré une volonté plus affirmée d’inscription dans des logiques régionales depuis le début du XXIème siècle, la Guyane reste plus un débouché qu'un éventuel partenaire économique. Une étude de l'agriculture guyanaise ne peut ignorer les emboîtements d'échelles territoriales et politiques qui engendrent des enjeux souvent contradictoires dont un exemple flagrant est l'objectif ambigu assigné de tout temps à l'activité agricole en Guyane : atteindre l'autosuffisance alimentaire et s'intégrer aux marchés mondiaux par le biais de la libre circulation.

Observé et analysé dans un cadre national, la Guyane et son statut de département-région prête mal à la comparaison avec les départements métropolitains, tant en matière de productivité que des techniques mises en œuvre. On pensera ici à la difficulté de comparer une agriculture d'abattis[[2]](#footnote-2) vivrière de populations captives du fleuve à une agriculture métropolitaine qui s'inscrit aujourd'hui dans un marché globalisé.

Si l'on se place au plan local, les multiples césures entre d'une part les espaces colonisés par des communautés progressivement intégrées au territoire, d'autre part les espaces accessibles par les hommes et enfin les espaces en marge des activités humaines font de l'analyse, et même de la cartographie, de l'agriculture à l'échelle du département un véritable défi. Ce d'autant plus qu'un certain nombre d'activités agricoles sont sinon mal connues, en tout cas assez mal délimitées sur le plan statistique et cadastral et que la question du foncier agricole en Guyane s'inscrit dans des problématiques à la fois urbaines (question du mitage des espaces agricoles périurbains, « métropolisation » vers l'Ile de Cayenne), spatiales (enjeux environnementaux autour des espaces « naturels », question des infrastructures routières et fluviales) mais aussi territoriales aux sens social et politique (« migration » continue des abattis, omniprésence du domaine foncier de l'Etat, accès à la terre dans un contexte de croissance démographique soutenue, forte littoralisation des activités…).

Les enjeux agricoles sont d'abord des enjeux territoriaux. Ils sont aussi on le verra des enjeux sociaux avec le statut social agricole et démographiques en raison de la forte croissance démographique et des migrations soutenues qui entraînent d'une part la croissance des besoins alimentaires du territoire mais aussi la croissance continue du nombre d'exploitations agricoles. Cette croissance agricole nous interroge sur l'idée d'un éventuel front pionnier guyanais évoqué par certains auteurs mais dont nous essayerons de cerner la nature spécifique.

C'est d'ailleurs en examinant la question foncière et sociale de l'agriculture guyanaise que l'on perçoit au mieux le télescopage d'échelles entre des logiques locales (production vivrière/production commerciale et parfois d'exportation), des logiques nationales (réorientation environnementale et modernisation de l'outil de production agricole) et des logiques européennes (coopération régionale et nouvelle Politique Agricole Commune) sans parler des logiques de mondialisation (migrations continues et importantes vers l'espace guyanais) et de globalisation (standardisation des productions, compétitivité face aux pays émergents) que la Guyane subit d'autant plus qu'elle s'inscrit non pas dans le voisinage communautaire européen mais dans un espace sud-américain avec ses propres marchés globalisés. Aujourd'hui il existe une certaine inadéquation entre la continuité territoriale appliquée en Guyane en matière de législation sanitaire et sociale et d'autre part la concurrence d'un espace sud-américain dotée d'une agro-industrie dynamique, reposant sur une main d'œuvre compétitive et une législation sanitaire fortement influencée par les standards états-uniens.

Nous examinerons la place que l'activité agricole en constante croissance prend dans une société guyanaise ultra-marine où la vie politique, économique et administrative est traversée par de nombreuses acculturations autant nées des interventions extérieures que des interactions propres au multiculturalisme guyanais.

Nous terminerons en examinant la manière dont l'agriculture est remise en questions par les enjeux écologiques, sanitaires, économiques, et spatiaux car Etat, Région, Collectivités locales, actifs agricoles et société civile peinent à trouver un équilibre dans un territoire guyanais à la fois immense dans ses frontières et exigu car largement enclavé et confronté à une urbanisation sans précédent.

1. Un bref aperçu de la colonisation agricole de la Guyane Française

Lorsqu'on aborde la question de l'agriculture en Guyane, l'impact du passé sur la connaissance du territoire est flagrant. Il véhicule jusqu’à aujourd’hui une perception négative du milieu et de la fertilité des sols en les associant à des stéréotypes discutables.

Ainsi le climat est toujours présenté comme une entrave pour l'agriculture : la moiteur générée par la chaleur constante et la forte humidité annuelle entraine la prolifération des parasites, maladies et autres plantes nuisant aux cultures et aux élevages. Sans parler du danger encore souligné de travailler dans de telles chaleurs, argument justifiant aux périodes coloniales l'introduction d'une main d'œuvre servile.

Or c'est cette constante humidité et chaleur qui génèrent un climat favorable à la culture et à l'élevage d'une très grande variété de végétaux et d'animaux endogènes et exogènes au milieu équatorial. Le climat serait alors moins en cause qu’une certaine inadéquation des techniques agricoles aux buts de production poursuivis. Sinon comment expliquer que les agricultures surinamaises et guyaniennes, sans parler brésiliennes en Amazonie soient devenues des agro-industries puissantes.

De même, on schématise souvent l'agriculture d'abattis comme une agriculture de brûlis qui fertiliserait des sols particulièrement pauvres. Or si l’on replace l'abattis dans son contexte précolombien d'origine (faiblesse des moyens mécaniques, manque de main d'œuvre, repousse rapide des adventices), l'éventuelle fertilisation des sols par le brûlis est loin d'être l'objectif premier. Il constitue un mode de faire-valoir pour des sociétés peu mécanisées et ne disposant pas des moyens phytosanitaires. L'abandon de l’abattis au terme de plusieurs années d'exploitation s'explique autant par l'appauvrissement des sols que par l'invasion des adventices.

Dans le même ordre d'idée, il faut prendre garde à ne pas limiter la vision de l'agriculture guyanaise à une agriculture d'abattis colonisant par clairières des espaces forestiers menacés dans leur biodiversité, ou à l'inverse limiter cette agriculture guyanaise aux pratiques agro-industrielles de la riziculture et des grands élevages de savane.

Un examen succinct de l'histoire des pratiques agricoles en Guyane montre que l'agriculture ne s'est pas exclusivement menée selon le modèle de l'abattis itinérant. Ainsi, les peuples Amérindiens ont initié des pratiques agroforestières, mais aussi l'enrichissement minéral de leurs cultures (*terra preta)*, bien avant que, dans la seconde moitié du XXème siècle, ne soient mis en exergue les limites commerciales et la menace écologique que constitue l'abattis itinérant. C'est pour cela qu'un examen du milieu et des modes de faire-valoir agricole et de leur histoire est nécessaire pour à la fois brosser un tableau qui présente l'extrême diversité des agricultures pratiquées en Guyane, mais aussi pour exposer les contraintes qui pèsent aujourd'hui sur les acteurs de cette agriculture face aux impératifs européens et nationaux et aux choix de développement régionaux.

1.1 Un milieu équatorial qui s'inscrit dans le Plateau des Guyanes

 Avant d'étudier les phases historiques de la colonisation en Guyane, il est impératif de brosser un tableau du milieu dans lequel est ancré le territoire guyanais. Par milieu on entendra tout ce qui ressort des contraintes naturelles en agriculture, c'est à dire relevant de la géomorphologie et du climat.

Pour bien cerner le climat de la Guyane française, un excellent outil de synthèse a été publié sous la forme d'un atlas (METEO 2011) par Météo France Guyane en 2011. Cet outil fait la synthèse des relevés météorologiques effectués depuis 1946 avec la création d'une station météo à l'aéroport de Rochambeau rapidement épaulée par d'un réseau de stations disséminées sur tout le territoire guyanais (principalement le littoral et les fleuves). Cet atlas permet de cerner à la fois les constantes du climat guyanais dans le temps, et ses variations à la fois spatiales et temporelles sur l'ensemble du territoire.

Le climat équatorial de la Guyane française est scandé par deux cycles de saisons sèches et humides. La pluie amenée par les alizés océaniques dépend de l'orientation de la ZIC. À la petite saison des pluies (fin novembre – mi-février) succède le petit été de mars (mi-février – fin mars). Viennent ensuite la grande saison des pluies (avril à juin) et la grande saison sèche (juillet à mi-novembre). La chronologie exacte de ces saisons peut connaître des variations importantes d'une année sur l'autre.

Jean Moomou indique dans son premier ouvrage sur les Marrons Boni un calendrier élaborés par ces derniers et à vocation quasi exclusivement agricole. Ce calendrier découpe l'année en un plus grand nombre de saisons en fonction des activités agricoles liées à la subsistance des populations sur le fleuve (MOOMOU 2004).

Dans certains cas extrêmes il peut y avoir de très longues périodes sèches ou au contraire une quasi-absence de saison sèche. Ces importantes variations annuelles s'expliquent par l'influence dephénomènes tels qu'El Niño et El Niña dans le Pacifique, qui agissent sur la direction prise par Zone Intertropicale de Convergence (ZIC) dans l'Atlantique.

De manière globale, le département[[3]](#footnote-3) reçoit en moyenne 2 830 mm de pluies par an. Les précipitations les plus élevées se rencontrent dans le centre est (plus de 3 600 mm de pluie par an dans un secteur allant de l'aéroport de Rochambeau à Régina). Les précipitations diminuent en volume en allant vers l'ouest et l'intérieur du territoire (1 843 mm/an à Awala-Yalimapo, 2 650 mm/an à St-Laurent du Maroni, 2 544 mm/an à Maripasoula, 2 400 mm/an à Trois-Sauts) (cf document 2). Ces variations ont un fort impact sur le développement du couvert végétal expliquant en grande partie les grandes savanes du Nord-Ouest du département et les zones plus humides de l'Est.

Il est aussi important de noter que la partie ouest du département connaît une répartition plus uniforme des pluies sur l'année que la frange littorale et l’Est du département qui reçoivent environ 80 % des précipitations annuelles de décembre à juin. Ainsi les cultures et la végétation peuvent connaître des phénomènes de stress hydrique important en fin de grande saison sèche, particulièrement les cultures en plein champs qui ne bénéficient pas d’ombrage comme c’est traditionnellement le cas dans les milieux tropicaux et équatoriaux.

Si les précipitations sont particulièrement abondantes elles ont aussi la particularité de se présenter sous la forme d'averses violentes, qui provoquent des ravinements importants et une forte érosion des sols. Des études menées par l'ORSTOM montrent que ces pluies sont non seulement particulièrement érosives (plusieurs centaines de kg/ha/an selon les sols) mais que les conditions physico-chimiques des sols ferralitiques des Terres Hautes sont favorables au lessivage en profondeur (BLANCANNEAUX, 1981). D'où l'importance de conserver une partie du couvert végétal, et notamment arboricole lors de la mise en exploitation de nouvelles parcelles agricoles. La tendance à désherber intégralement les parcelles agricoles accentue d'une part l'érosion de surface due aux pluies et le lessivage des sols mais aussi le lessivage des engrais épandus pendant les phases de cultures[[4]](#footnote-4).

En ce qui concerne les vents sur le département guyanais, ceux-ci sont plutôt modérés si ce n'est généralement très faibles. Les rafales les plus fortes enregistrées à Rochambeau ou à Kourou dépassent rarement les 100 km/h. Les vents d'Est sont dominants et amènent les précipitations depuis l'océan Atlantique. De la petite saison des pluies à la grande saison des pluies, les vents du Nord-Est et d'Est-Nord-Est sont dominants. En saison sèche ce sont les vents d'Est-Sud-Est qui les remplacent. Ces vents perdent beaucoup de leur force à l'intérieur du territoire guyanais, en raison du relief mais aussi des massifs forestiers et suivent souvent l'orientation des vallées fluviales. La faiblesse générale des vents en Guyane, rend l'atmosphère lourde et pesante à certaines saisons et dans l'Intérieur du territoire. Cette faiblesse des vents a surtout une incidence très forte sur les paysages agricoles, la présence de haies n'est pas nécessaires y compris pour des cultures sensibles au vent comme le bananier.

La température moyenne annuelle du département est de 27°C, les températures les plus basses se situant généralement au-dessus de 19°C, les plus hautes généralement en dessous de 35°C. Cette stabilité des températures est largement due à la double influence de l'océan Atlantique et d'un ensoleillement constant. C'est d'ailleurs au sud du département qu'on enregistre les écarts les plus extrêmes entre minimales et maximales. Il est à noter que les températures maximales records de 37°C n'ont été enregistrées que deux fois entre 1999 et 2008 à St-Laurent du Maroni et Maripasoula, ceci illustrant bien la relative chaleur du climat équatorial guyanais.

L'ensoleillement annuel moyen de 2100 heures pour le département est très favorable au développement végétal. Il faut noter un très fort contraste entre la période des pluies (novembre à juin) et la période sèche (juillet à octobre) où l'ensoleillement varie du simple au double. La durée d'insolation journalière est stable dans l'année, 12h en moyenne, (en juin, 12h22 ; en janvier 11h51 à Cayenne). Le rayonnement global reçu à l'aéroport de Rochambeau se situant autour de 625 000 joules/cm2. Combinés à une forte pluie cet ensoleillement et ces températures élevées font que l'humidité relative moyenne varie au cours de l'année dans une fourchette comprise entre 80 % (petit été de mars et grande saison sèche) et 90 % (petite et grande saison des pluies). Mais si l'humidité relative en Guyane est de 85 % en moyenne (77 % à Paris-Orly par exemple), la tension de vapeur de 28 Hpa quasi constante au long de l'année en Guyane, indique que les masses d'air en Guyane contiennent trois fois plus de vapeur d'eau dans l'air qu’en Ile de France par exemple.

Ces températures particulièrement stables, mis en parallèle avec un ensoleillement important des parcelles et une humidité constante tout au long de l'année favorisent la croissance continue des végétaux, seule la fin de la saison sèche et le plus fort de la saison des pluies provoquent, soit en raison des déficits ou des surplus hydriques un ralentissement de la croissance de certains végétaux. La plupart des végétaux produisent toute l'année, le riz inondé pouvant fournir deux récoltes par an, les agrumes menant plusieurs cycles de fructifications à l'année, certains palmiers produisant des fruits en continu (notamment le cocotier).

Pour ce qui est de l'élevage animal, le climat de la Guyane française est particulièrement favorable à l'élevage de nombreuses espèces exogènes, notamment européennes et asiatiques (chevaux, moutons, vaches, buffles, chèvres, poulets, oies, canards, lapins, pigeons, cailles, …), américaines (dindes, cailles du Brésil, ...), africaines (zébus, pintades, …), favorisées en matière de reproduction par un temps constamment clément mais aussi par la permanence des pâturages. Cependant le recours aux fourrages et aux alimentations complémentaires est nécessaire car la qualité des végétaux guyanais est généralement inférieure en nutriments et élevée en eau par rapport aux fourrages européens. De plus le milieu constamment chaud et humide est aussi très favorable au développement parasitaire, bactériologique et microbien, imposant une conduite sanitaire rigoureuse des élevages.

Dans son essai sur le milieu naturel guyanais, Blancanneaux (BLANCANNEAUX 1981) évoque les différentes stratégies de mise en valeur agricole de sols pratiquées en pointant le fait qu'elles ont toutes en commun de créer une grande fragilité érosive en mettant les sols à nu. Déjà Blancanneaux préconise ce qu'on appelle aujourd'hui l'agroforesterie c'est à dire la préservation du couvert végétal forestier pour « tenir » les sols sur lesquels on pratiquera des cultures en rotation sans faire de brulis dévastateur. Dévastateur non pas tant en terme de biodiversité mais en terme de protection des sols et de renouvellement de l'humus qui très souvent en Guyane est peu profond.

De manière générale on peut retenir la distinction qui est faite entre les terres hautes et les terres basses qui mobilisent chacune des techniques agricoles répondant à des impératifs hydrauliques et morphologiques très différents. D'autant plus que ces sols sont pour les premiers généralement peu riches en minéraux et en oligo-éléments et pour les terres basses parfois très favorables.

Après une très longue période où l'on s'accordaient généralement sur les qualités nutritives assez faibles des sols guyanais, les recherches les plus récentes tendent à montrer que les sols de Guyane sont d'une grande diversité, mais aussi que la pratique systématique de la colonisation agricole par déboisement/arrachement de la quasi-totalité du couvert végétal, puis brulis des déchets ne favorisait qu'un épuisement rapide des sols en raison de l'érosion pluviale particulièrement forte. D'autant plus que de nombreuses cultures se font de manière exclusive, c'est à dire par désherbage manuel ou chimique des autres espèces végétales de la parcelle, favorisant l'érosion et la mise à nu des racines des végétaux cultivés. Aujourd'hui les recherches techniques et scientifiques, tant publiques que privées, s'efforcent d'explorer de nouvelles pratiques qui permettraient de maintenir la fertilité de ces sols fragiles sur le long terme. L'agroforesterie mais aussi la pratique de la « *terra preta dos indios*» sont aujourd'hui mises en avant pour développer des agricultures à la fois plus durables et plus économiques en intrants chimiques et en produits désherbants (JACOLOT 2008).

1.2 L'agriculture précolombienne en Guyane, des modes d'exploitation de l'espace plus variés et plus pérennes qu'il n'y paraît

 Aux périodes précolombiennes, le territoire des Guyanes est colonisé par plusieurs vagues de peuplement qui vont développer progressivement différents modèles de mises en valeur agricole tant à l'intérieur du territoire que sur la bande côtière.

* + Ainsi la dissémination systématique d’espèces végétales par l'homme sur l'ensemble des biotopes guyanais est une hypothèse discutée mais avancée par de nombreux scientifiques décrivant la construction d'une forêt cultivée marquée par l'omniprésence dans le bassin amazonien et guyanais d’espèces qualifiées d'oligarchiques et utiles à l'homme comme le palmier bâche ou encore le wassaï (ROOSEVELT 2010 et CAMPBELL 2010). L'action des populations amérindiennes à l’ère précolombienne créant une sorte de maillage du milieu naturel par des ilots végétaux composés de palmiers, fruitiers et vivriers. Cette pratique facilitant à la fois la cueillette de subsistance des communautés tout au long des années mais aussi lors des migrations. Ces pratiques de dissémination ont permis la migration d’espèces végétales depuis les bassins amazonien, les espaces andins et caribéens vers les espaces guyanais ou inversement que ce soit pour la vanille ou le cacao mais aussi le maïs, l'ananas, les palmiers utilitaires ou alimentaires, ...
	+ Plusieurs modèles agricoles se développent jusqu'à la colonisation européenne, à savoir principalement : l'agriculture d'abattis dans les terres hautes, les champs surélevés dans les terres basses et les savanes du littoral. Ces deux modes de colonisation se pratiquant encore dans certaines communautés. Certains chercheurs distinguent les abattis amérindiens, des abattis créoles et bushinengues qui sont apparus plus tard dans l'histoire guyanaise. La différence dans la pratique de l'abattis ne tient pas tant à l'origine des espèces cultivées, mais surtout à la pratique de la « terra preta » qui consiste après la phase de brulis, à disperser sur l'ensemble de la zone cultivée les charbons de bois des souches afin de favoriser la conservation de l'humidité des sols, la captation des ressources minérales et humifères par les racines des végétaux cultivés et enfin le renouvellement des sols à long terme. Cette pratique a produit des sols fertiles à très long terme et fait l'objet d'une réactualisation dans les techniques modernes agricoles au Brésil notamment (JACOLOT 2008).

A la période coloniale, les populations amérindiennes font évoluer leurs pratiques agricoles en raison de l'introduction simultanée d'outils métalliques et de nouvelles espèces végétales et animales provenant de l'Ancien Monde. Cette acculturation est néanmoins peu étudiée, notamment pour la période des habitations puis la période coloniale post-esclavagiste, où les communautés amérindiennes de Guyane sont en crise démographique et politique et connaissent une redistribution spatiale.

Les traces de la colonisation agricole amérindienne des Guyanes font aujourd'hui l'objet de recherches scientifiques poussées (ROSTAIN 2010) qui nous livre l'image d'une Guyane, notamment littorale, bien plus peuplée à la période précolombienne que l'on ne le croyait jusque-là. Malgré un développement très récent et assez limité des recherches archéologiques sur le département, les résultats indiquent une occupation plutôt dense de l'ensemble du territoire, y compris des milieux marécageux. Cependant beaucoup de sites restent encore difficiles à cerner et à situer dans le temps, rendant l'exercice d'évaluation de l'occupation précolombienne assez périlleux quand il s'agit de proposer des chiffres pour le peuplement amérindien (MIGEON 2010).

1.3 La délimitation des espaces agricoles guyanais à la période coloniale : de l'âge des concessions/habitations à la période pénitentiaire

À partir de la colonisation française des XVIIème-XVIIIème siècles, la Guyane comme tous les territoires environnant (Brésil, Guyanes anglaises et hollandaises) connait une transplantation du modèle concessionnaire des habitations/plantations développé dans les Caraïbes.

Des fouilles archéologiques et des travaux historiques récents permettent d'éclairer cette période de colonisation agricole européenne où se développent plusieurs modèles, non pas concurrents, mais plutôt préétablis aux territoires dans lesquels ils se sont inscrits. En effet ces colonisations agricoles se sont faites en réponse à des circuits extérieurs à la Guyane, et notamment pour répondre à la forte croissance de la demande européenne en produits coloniaux aux XVIIème-XVIIIème siècles.

Tout au long de la période coloniale royale c'est le modèle de l'habitation qui prédomine. Cette habitation fait l'objet d'une concession de l'Etat royal à une compagnie ou à des individus. Ces concessions couvrent une surface d'environ 180 ha en moyenne mais leur taille et leur pérennité est particulièrement variable tout au long des XVIIème-XVIIIème siècle comme l'a montré Polderman dans son inventaire (POLDERMAN 2004). La taille importante de ces habitations vient du fait qu'elles sont le plus souvent implantées sur des Terres Hautes et qu'il faut pratiquer une agriculture sur brulis ou sur abattis permettant de laisser reposer la terre au fur et à mesure de la mise en valeur d'une part assez faible de la surface totale de la concession.

Le manque d'équipement est un souci récurrent en Guyane, tout comme les connaissances techniques, ce qui expliquent que les Terres Basses ne seront pas mises en valeur avant la seconde moitié du XVIIIème siècle. Le nombre limité d'esclaves disponible sur le marché de Cayenne entrave le développement de certaines cultures comme le sucre. Poldermann indique que si l'on dénombre qu'une dizaine d'habitations produisant du sucre au XVIIIème siècle, ces habitations sucrières emploient entre le quart et le tiers de la population servile de la colonie.

Comme les autres colonies, la Guyane va connaître des cycles culturaux, liés en partie à la conjoncture internationale et pour autre partie aux capacités limitées en main d'œuvre des planteurs guyanais. A cela s'ajoute la difficulté à se fournir en nouvelles espèces. M. Poldermann cite l’exemple d’un certain Mourgue, au service des Hollandais qui, en 1716, ramena du Surinam des graines de café volées par sa femme et d'où viendront les premiers plans de caféiers de Guyane. Les Hollandais se refusaient alors à céder des plants à la colonie française, sans doute pour étouffer toute concurrence dans l'œuf.

Tout au long de la période, le roucou est cultivé par de nombreuses habitations car il demande peu d'investissement matériel et humain. Au XVIIème siècle, c'est surtout le sucre et le roucou qui sont exploités, à partir du XVIIIème siècle c'est le coton, le café, le cacao et l'indigo qui sont exploités. Des épices comme la cannelle, le safran, le poivre, la girofle, la muscade sont introduites au cours du XVIIIème siècle. Enfin chaque habitation cultive des « vivres » en plus ou moins grande proportion, principalement le manioc et la banane mais aussi la patate douce, l'igname, les tayoves et le riz. Certaines exploitations semblent se spécialiser dans la production de « vivres » en grandes quantités pour les revendre. Le recensement de 1737 donne une moyenne de vingt bananiers par an par personne en Guyane selon Poldermann. A ces « vivres », il faut ajouter les fruits déjà attestés dans les habitations comme les goyaves, les ananas, les papayes, les mangues, les citrons, les mombins, les cocotiers.

L'introduction d'animaux s'effectue dès les années 1660 principalement depuis les iles du Cap Vert d'où arrivent vaches, chevaux, poules, chèvres. Le cheptel est assez conséquent dès les années 1750 mais il est rarement abattu. La principale caractéristique de l'élevage est l'importante dispersion du cheptel sur de nombreuses habitations. En 1737, si toutes les habitations pratiquent un élevage de bétail, seules 22 habitations ont plus de 50 têtes de bétail, ce qui impose à la majorité des éleveurs de conserver des animaux pour la reproduction.

La chasse et la pêche sont alors des activités de subsistance d'importance en raison des difficultés d'approvisionnement de la colonie et des habitations tout au long de l'année. Poldermann relève qu’au moins 60 % des habitations possèdent un fusil, et/ou un « canot de pêche » (différents « canots à naviguer » dans les inventaires) en 1737. La poudre des *magasins du* *roy* à Cayenne est souvent échangée contre des « vivres » par les soldats. Les habitations confient les activités de chasse et de pêche vivrière à des esclaves spécialisés.

A la période coloniale, les habitations des différents quartiers de la Guyane sont d'abord des isolats humains, parfois difficile d’accès en raison de l’insuffisance du réseau routier et de leur isolement dans une colonie qui n'est véritablement peuplée que autour de son chef-lieu, Cayenne. Cayenne est le seul débouché maritime de la colonie, ce qui pèse sur le développement des habitations, celles qui réussissent sont les plus proches de Cayenne, car les propriétaires concessionnaires peuvent à la fois se fournir plus facilement en esclaves, un problème récurrent en Guyane, en matériel et éventuellement en animaux et en végétaux lorsqu'on développe de nouvelles activités. De plus la proximité de Cayenne garantit de pouvoir vendre les produits agricoles aisément aux rares navires de passage. De manière générale les habitants sont fortement endettés tout au long des XVIIème-XVIIIème siècles.

Jusqu'au milieu du XVIIIème siècle ces habitations sont installées dans l'espace littoral c'est à dire dans l'Ile de Cayenne, et les parties basses des vallées de l'Approuague, de l'Oyapock, de Kourou et de Sinnamary. A partir du XVIIIème siècle, le nombre de concessionnaires et d'habitations augmentent dans ces mêmes territoires entrainant la mise en valeur des vallées de Montsinnéry, de Tonnégrande et de la Comté.

A partir des années 1750, l'idée s'impose chez les concessionnaires français de mettre en valeur les « terres basses » comme cela se fait au Surinam voisin avec un grand succès. Ainsi en 1777, l'ordonnateur Malouet requiert les services de l'ingénieur Guisan, autrefois employé au Surinam, pour mettre en valeur les « terres basses » à proximité des territoires déjà colonisés, c'est à dire les savanes inondées de l'Approuague, la plaine de Kaw, le Canal Torcy et Macouria. Mam Lam Fouck (MAM LAM FOUCK 2002) oppose ainsi des colons qui profitent de l'abondance des terres pour pratiquer une agriculture sur brulis à peu de frais, à un Guisan qui propose une démarche agronomique à long terme basée sur le drainage des terres basses fertiles et le déboisement par arrachage des souches afin de conserver l'humus intact. Le succès de l'entreprise de Guisan et de ses successeurs restera limité en raison des moyens financiers et humains très limités en Guyane.

Un autre modèle de colonisation agricole se développe aussi en Guyane au XVIIIème siècle puis au XIXème siècle en tant que soutien de l'évangélisation ou de la libération morale des Amérindiens puis des esclaves africains. Dès 1674, les Jésuites se chargent de la pastorale et de l'évangélisation, tant des Européens que des Amérindiens puis des Africains. Puis au début du XIXème siècle, les sœurs de Javouhey mènent une expérience d'affranchissement d'esclaves africains sur le modèle de la colonisation agricole.

Présents en Guyane dès 1664, avec une volonté infatigable d'évangélisation des Amérindiens et d'exploration de l'intérieur des Guyanes, les Jésuites deviennent rapidement les plus importants propriétaires fonciers agricoles de la Guyane et développent une colonisation-modèle en ce sens qu'elle atteignait le double objectif de pourvoir aux vivres des membres de la congrégation, de leurs esclaves et des Amérindiens que les missions prenaient en charge et en plus de produire café, sucre, indigo, roucou, coton. De même, les différentes habitations (à Cayenne, Kourou, Ouanary et sur l'Oyapock) que la Compagnie de Jésus construit sur le territoire guyanais se dotent d'un important cheptel pour le bât, le travail des différents moulins et la boucherie. Toutes les habitations Jésuites bénéficient comme le souligne E. Baronne-Visigalli (BARONNE-VISIGALLI 2010), d'une politique cohérente de gestion du domaine foncier, mais aussi de la compétence importante de nombreux frères dans le domaine agronomique et technique, ce par l'échange avec les communautés Jésuites au Brésil.

Profitant des privilèges fiscaux de leur ordre, les Jésuites en Guyane développent un réseau d'habitations et de résidences autour de l'Ile de Cayenne, notamment dans la vallée de la Comté, dont les productions importantes sont favorisées par des aménagements importants pour faciliter les communications (appontements, chemins pavés, ponts) mais aussi des aménagements hydrauliques (écluses, canaux, …) et de nombreux moulins à sucre et à roucou.

Cependant, cette concurrence déloyale leur attirent une certaine antipathie des colons laïques. Antipathie qui se double d'une grande méfiance envers des Jésuites qui dispensent à leurs esclaves (environ 400) une éducation religieuse perçue comme un danger pour l'ordre colonial.

La fin des missions jésuites en Guyane a certainement été accélérée par l'arrivée massive de Jésuites portugais et brésiliens dès 1759 (chassés des terres portugaises), et l’échec de l'expédition de Kourou[[5]](#footnote-5) en 1763. L'expulsion des Jésuites de Guyane est ordonnée en 1765. Le bilan de leur activité missionnaire est contrasté mais celui de leurs habitations est plutôt flatteur. L'œuvre jésuite ne connaitra pas de véritable suite, si ce n'est dans l'expérience du Marquis de Lafayette, qui héritant d'une habitation guyanaise en fera le théâtre un temps d'une école pour émanciper les esclaves africains par l'éducation.

Un modèle de colonisation agricole servant la cause « abolitionniste » voit le jour dans la basse vallée de la Mana, d'abord à la Nouvelle Angoulême puis à Mana même. Cet effort de colonisation agricole planifié est mené dans la basse vallée de la Mana par la congrégation de Saint-Joseph-de-Cluny. La congrégation construit à Mana une sorte de village dans la première moitié du XIXème siècle où se trouvent, alignées sur 3 rues, autour du couvent, de l'église, de l’hôpital, du magasin général et de la forge, les 180 cases des esclaves que l'on projette d'affranchir après leur « humanisation » par la morale religieuse. Ce modèle, comme le souligne Mam Lam Fouck, devint celui des bourgs des différents quartiers de la Guyane à partir de la seconde moitié du XIXème siècle où la principale activité agricole devient la production « vivrière » (MAM LAM FOUCK 2002).

La période révolutionnaire puis l'occupation portugaise ne transforment pas radicalement l'activité agricole en Guyane qui jusque dans les années 1830 reste basée sur la mobilisation d'esclaves en nombre toujours limité. A partir de 1821, l'installation de moulins à vapeur aux habitations Vidal (Ile de Cayenne) et Déjean (Canal Torcy) impulseun développement de l'activité sucrière qui dans les années 1840 représente près de la moitié de la valeur des exportations de la colonie. A cette activité spéculative sucrière s'ajoute une production de rocou et de coton ainsi que d'épices, de café (de la Montagne d'Argent) et de cacao, héritées de la colonisation du XVIIIème siécle et qui se sont maintenues. L'ensemble de ces cultures demeurent largement spéculatives et s'inscrivent dans des sortes de cycles comme le coton et le rocou dont les volumes de production suivent les prix du marché mondial (cf document 7). L'effondrement des prix du marché mondial condamnent à terme ces productions spéculatives dans la mesure où elles étaient dispersées dans de très nombreuses habitations et que les habitants ne disposaient ni des fonds, ni des structures bancaires permettant à travers de nouveaux investissements la modernisation de leurs productions. La crise sucrière des années 1830-1840 fut fatale aux sucreries et habitations sucrières guyanaises dont le nombre en 1848 avait réduit de moitié.

Selon Mam Lam Fouck, les habitations vivrières représentent alors le tiers des surfaces cultivées et sont aux mains de Noirs libres qui produisent vivres et pratiquent un élevage varié mais à petite échelle. Cependant les besoins en vivres nécessitaient d'importer farines, vins, huiles, viandes et poissons salés, sel de la métropole. Pour la période 1830-1836, les productions spéculatives (coton, sucre, rocou) font que la balance commerciale de la Guyane est excédentaire mais les crises de surproduction mondiale à partir des années 1840 conjuguées à une difficulté croissante à se fournir en esclaves entrainent non seulement une diminution des échanges (importations et exportations) mais l'entrée dans un déficit structurel de la balance commerciale de la Guyane (MAM LAM FOUCK 1999).

A partir de l'abolition de l'esclavage du 10 juin 1848, la colonisation agricole de la Guyane se développe dans deux directions différentes. Les affranchis, anciens ouvriers agricoles se tournent soit vers l'abattis soit vers la ville. La poursuite des activités agricoles spéculatives ne peut être alors impulsée que par le renouvellement de la main d'œuvre servile des habitations qui recrutent des engagés Africains, Indiens et Chinois. Dans une certaine mesure l'administration pénitentiaire exploite la main d'œuvre des « transportés » pour développer des activités agricoles, essentiellement vivrières. Jusqu'en 1880 les principales productions spéculatives qu'étaient le sucre et le rocou se maintiennent au gré des crises, après 1880, la Guyane n'est plus une colonie agricole, la culture du sucre est abandonnée en 1884. Désormais l'agriculture entre dans une phase de déclin et la Guyane est une colonie essentiellement tournée vers la production aurifère et dominée par l'Administration pénitentiaire.

Si l'Administration pénitentiaire donne une certaine impulsion administrative à l'agriculture (développement de ménageries et de cultures vivrières). Elle est aussi une entrave sérieuse au développement d'une population agricole dynamique car les « transportés » font aux populations ouvrières locales une concurrence déloyale en des temps d'affranchissement pour les uns, et de manque de main d'œuvre à bas prix pour des propriétaires qui, en marge des circuits de « l'engagisme », peinent à remplacer à bas salaires leur ancienne main d'œuvre servile.

Progressivement l'agriculture décline, la production de vivres passant de 4000 tonnes en 1851 à 800 tonnes en 1880, ce qui provoque une hausse des prix alimentaires, les denrées étant désormais importées du Brésil et du Surinam. Le prix de l'or à la sortie de la colonie restant stable, le coût de la vie est durement ressenti en Guyane, notamment par les classes les plus pauvres de la société coloniale.

Lorsqu'on compare les chiffres de la production agricole du dictionnaire de Joanne en 1869 (cf document n° 3) à ceux rapportés par Poldermann pour 1769 (cf document n°4 et 5) force est de constater qu'une stagnation des productions était déjà certaine avant le déclin de la période aurifère. Malgré la croissance démographique, certes assez lente sous l'Ancien Régime et la période coloniale, l'autosuffisance alimentaire n'est toujours pas atteinte après plus de deux siècles de colonisation agricole.

La question de la subsistance alimentaire est récurrente dans les réclamations faites par les populations aux autorités gouvernementales. Les crises de subsistances étant d'autant plus marquées que la Guyane se trouvent en dehors des flux commerciaux transatlantiques ou caribéens. Les populations, régulièrement affamées, réclament même qu'on leur envoie plus souvent des navires.

La « ruée vers l'or » que connait la Guyane française à partir des années 1855 pousse les populations coloniales vers l'activité aurifère plus rentable que l'agriculture. Bousculant le monde « tribal » de l'intérieur par l'introduction de dizaines de milliers d'orpailleurs atteint de la fièvre aurifère, cette période est sans doute celle de la plus forte acculturation entre les modèles agricoles traditionnels tant amérindiens que bushinengue aux méthodes de cultures et aux matériels agricoles européens.

Lors de la Première Guerre Mondiale, l'activité aurifère connait un déclin important et libère ainsi une main d'œuvre que l'administration et la société coloniale s'efforcent de faire revenir « à la terre ».

Les productions spéculatives alors développées sont principalement la culture de la canne à sucre et l'exploitation forestière du balata et de l'essence de bois de rose. La canne à sucre est relancée dans les années 1890 à Cayenne, St-Laurent du Maroni (Administration Pénitentiaire) et Mana (sœurs de Javouhey) dans le but non pas d'exporter du sucre mais afin de produire du rhum. L'administration coloniale subventionne dès 1891 les surfaces de cannaies. En 1893, la Guyane compte 3 rhumeries, la Première Guerre mondiale et le marché militaire permettent le développement de 20 rhumeries (16 à Cayenne, 1 à l'Approuague et 2 à Saint-Laurent du Maroni). La production suivra ensuite les conjonctures d'un marché français dominé par les impératifs antillais dont les mesures de protection (soutien des cours du marché, contingent d'alcool pur accordé à la Guyane en 1922 très inférieur à sa capacité de production de 1919) furent souvent fatales aux producteurs et planteurs guyanais qui maintinrent la filière canne à sucre dans un contexte colonial peu favorable en raison de la crise de 1929. Jusqu'à la Seconde Guerre mondiale où le débouché métropolitain des rhums de Guyane se ferma, la production de canne et de rhum n’atteignit qu’une seule fois le plafond de 2500 hectolitres de rhums réclamé par les planteurs, en 1936.

Après la crise de 1929, se développa une filière banane spéculative avec l'aide technique des sociétés antillaises, un financement par la Banque de la Guyane et la Caisse Agricole (créée en 1925) et à travers un Syndicat Bananier Guyanais. La première filière agricole moderne de la Guyane commença sa production en 1934 et monta rapidement en puissance au point de ramener la balance commerciale de la Guyane à une couverture à 77% des importations par les exportations en 1939. Cette filière fut tout aussi brutalement que celle du rhum stoppée par la Seconde Guerre mondiale.

La Seconde Guerre mondiale fit prendre une nouvelle orientation aux productions agricoles qui se tournèrent vers l'autosuffisance alimentaire pendant la période vichyssoise. Les importations de produits alimentaires étant limitées et payables pratiquement qu'en or, l'administration développa alors les productions de vivres habituelles, incita les rhumeries à produire du sucre et l'on développa même une activité rizicole sur le Maroni. Dans l'immédiat après-guerre ces productions déclinèrent rapidement et l'agriculture comme la plupart des autres secteurs économiques était largement sinistrée dans un territoire désormais départemental.

De manière générale le développement agricole colonial de la Guyane française, avant et après 1848, ne doit pas être imaginé que comme une succession d'échecs. Si la colonisation agricole a failli à ces deux principaux objectifs à l’ère coloniale, c'est à dire amener le territoire à l'autosuffisance alimentaire et fournir des produits de plantations rentables à l’exportation vers l'Europe. En ce qui concerne la mise en valeur du territoire littoral, la géographie des implantations humaines sur le territoire restent encore aujourd'hui largement tributaires du développement agricole du territoire à la période coloniale, notamment dans les vallées du littoral où les communes comme Montsinery, Tonnegrande, Mana se sont développées dans des anciens espaces agricoles. On peut évidemment rétorquer que les aménagements dans le marais de Kaw, et notamment dans le quartier de Ouanary devenu aujourd'hui une commune particulièrement enclavée, n'ont pas abouti à un développement urbain.

Les colonisations agricoles des XVIIème-XVIIIème et XIXème siècles, sont une longue série de tentatives qui ont toutes souffert à des degrés plus ou moins grands des contraintes internes au territoire, le plus souvent mal évaluées ou confondues avec les Antilles proches, et externes en étant le fruit de projet conçus dans un dessein colonial qui n'a pu trouver d'écho dans une colonie guyanaise particulièrement isolée des circuits coloniaux, dotée d'une population peu nombreuse et ne disposant pas des capitaux et des connaissances techniques nécessaires à des développements d'ambition. Avant ou après l'abolition de 1848, les investissements dans l'agriculture spéculative proviennent généralement de l'extérieur de la colonie puis du département.

1.4La transformation des modèles agricoles anciens et leurs acculturations diverses pendant la colonisation : modernisation technique, apports culturaux et développement de « l'abattis »

 Pour conclure sur le développement de l'agriculture à la période pré-départementale et poursuivre sur la question des acculturations entre techniques agricoles amérindiennes, européennes et africaines, il convient d'examiner rapidement la question de l'installation des populations noirs-marrons en Guyane française et notamment des Bonis. A partir des années 1770-1780, les autorités françaises, de plus ou moins bon gré, abandonnent une partie du Maroni à l'installation des populations noirs-marrons. Ces populations qui migrent en suivant la vallée fluviale du Maroni, puis de ses affluents,effectuent une synthèse entre leurs pratiques agricoles africaines, les techniques apprises dans les plantations surinamaises et des apports amérindiens plus ou moins importants dans certains domaines. Dès le départ l'agriculture développée par ces populations est marquée par l'utilisation des plantes coloniales, mais aussi des plantes alimentaires amérindiennes (maïs, manioc, …) et des techniques de cultures et de transformations propres à ces deux mondes. Cette synthèse est soulignée par Moomou (MOOMOU 2013) à travers le vocabulaire qui emprunte à la langue des planteurs hollandais mais qui n'écarte pas non plus les apports des anciens esclaves autrefois agriculteurs en Afrique.

Jusqu'à la période aurifère, l'agriculture est pour les Boni de Guyane, avec la cueillette et la pêche, la principale source de subsistance (y compris pour le sel extrait des cendres du palmier maripa). A partir des années 1870-1880, la société agricole auto subsistante Boni s'insère progressivement dans un monde colonial dont elle convoite les produits manufacturés. Avec la départementalisation et la transformation de la commune pénitentiaire de Saint-Laurent du Maroni en commune de plein droit, l'agriculture pratiquée par les Boni sur le fleuve connaît d'importantes acculturations avec l'apparition d'une mécanisation légère (tronçonneuse, débroussailleuse, moulin portatif électrique, …) et l'utilisation croissante d’engrais et de pesticides. Cependant cette agriculture reste encore une agriculture largement extensive avec le cycle de l'abattis sur plusieurs années avant abandon et déplacement à proximité.

Au chapitre des contraintes internes et anciennes, il faut développer à plusieurs échelles le concept d'insularité de la Guyane française, en suivant E. Lézy (LEZY 2000). A l'échelle des habitations, l'isolat créé par l'éloignement et la densité du réseau hydrique n'est rompu que par la succession de dégrads et le transport en canots et pirogues. Ainsi la circulation des marchandises, des animaux, des productions agricoles mais aussi des hommes et des nouvelles techniques est difficile, parfois même hasardeux en saison des pluies ou en fin de saison sèche. La colonie elle-même n'est très longtemps accessible que par Cayenne, dont le port malaisé et particulièrement éloigné des circuits maritimes soit caribéens, soit sud-américains. Les navires de commerce ne le visitent que de manière irrégulière jusqu'au XIXème siècle. Ce fait en lui-même a certainement été le frein le plus efficace au développement agricole pour des producteurs qui peinent à exporter, mais aussi à importer de nouvelles espèces végétales. Aujourd'hui encore, la question de l'abattage des animaux reste en corrélation avec leur renouvellement naturel en l'absence de facilités pour faire venir des reproducteurs exogènes. La difficulté à renouveler les cheptels animaux au XVIIIème siècle est telle que selon des témoignages rapportés par Polderman (POLDERMAN 2004), on se refuse à abattre les ruminants que chaque habitation possède en petit nombre dans le but de les reproduire tellement la pénurie de bétail est forte. L'introduction de techniques agricoles, de variétés nouvelles ou plus efficaces, mais aussi l'entrée de techniciens ou entrepreneurs a toujours été limitée par cet éloignement géographique des circuits coloniaux.

A l'échelle de l'Etat, la Guyane présente longtemps un intérêt géostratégique limité (jusqu'au spatial!), la période « pénitentiaire » a accentué cette « légende noire » accrue par un peuplement longtemps faible et incapable de se renouveler sans apports extérieurs. Cette Guyane est aussi pour la puissance coloniale un territoire vierge à exploiter où, comme au Surinam voisin, la mise en valeur agricole doit se faire dans un but d'exportation après investissement de capitaux et de moyens humains. Or si les projets furent nombreux pendant la période coloniale, les investissements tant financiers qu'humains semblent n'avoir pas été correctement menés. L'administration coloniale puis départementale ont échoué à atteindre leurs objectifs que ce soit dans le domaine de l'autosuffisance alimentaire, que dans le domaine du développement d'une agriculture spéculative d'exportation. Certains produits agricoles guyanais ont connu un âge d'or, souvent éphémère, comme le rocou, le sucre ou encore les rhums de Guyane.

1.5 La Guyane de la départementalisation : de la politique des plans au développement soutenu des filières agricoles dans un contexte communautaire européen

 Lorsque la Guyane Française devient un département français de plein droit en 1946, l'Etat français lance plusieurs séries de plan de développement départemental dans les années 1950, 1960 et 1970, période où l'ensemble des territoires ultramarins et coloniaux de la IVème République puis de la Vème République font l'objet de projet de développement. Si les budgets accordés au développement de la Guyane départementale peuvent sembler importants, ils restent très largement inférieurs à ceux investis dans les espaces africains. Dans le cas guyanais, tous les plans accordent à l'agriculture un rôle majeur si ce n'est central.

Mam Lam Fouck analyse ces plans de développement dans son *Histoire générale de la Guyane Française* (MAM LAM FOUCK 2002)*.* Avec le recul les causes des échecs successifs de ces plans sont faciles à mettre en évidence, y compris à la période pré départementale : ce sont des plans produits par une administration qui agit depuis Paris en ignorant tout ou presque tout des conditions d'applications sur le terrain. La plupart des plans privilégient le développement d'une agriculture industrielle tournée vers l'exportation, mais tous ont aussi un volet concernant l'agriculture vivrière et le peuplement de la Guyane.

A la départementalisation, la Guyane reste une escale périphérique des routes maritimes de la région. A l'échelle du gigantesque territoire départemental guyanais s'ajoute la très grande faiblesse des infrastructures de communication, longtemps basées sur les axes fluviaux, aujourd'hui de plus en plus routières. A la fin des années 1970 la route peinait à desservir la sous-préfecture de Saint-Laurent du Maroni, sans parler de Saint-Georges de l'Oyapock qui ne s'atteignait alors que par avion, ou par bateau. Jusque dans les années 1990 le grand axe littoral routier souffre de nombreuses ruptures de charge sous la forme de franchissements fluviaux en bac. Ces franchissements fluviaux restent encore une faiblesse du réseau routier guyanais. Ainsi la rupture d'un pilier de la passerelle du pont Larivot en 2009 a entrainé sa fermeture démontrant la grande vulnérabilité des transports guyanais : l’accès à l'Ile de Cayenne ne se faisant plus que par un long détour. Ce détour de plusieurs heures à certains moments de la journée a aussi montré l'extrême dépendance des acteurs agricoles vis à vis du Port de Dégrad des Cannes tant pour les débouchés agro-industriels que pour la fourniture en intrants, carburants, animaux à engraisser, aliments.

Dans l'immédiat après-guerre (1946), l'agriculture est encore très largement une agriculture de subsistance (MAM LAM FOUCK 2001). Elle stagne depuis plusieurs décennies et les agriculteurs eux-mêmes appartiennent aux classes les plus âgées de la population. Avec la départementalisation et dans un contexte de crise dans les colonies françaises, l'Etat intervient massivement pour chercher à développer la Guyane sur le plan économique et social. L'agriculture est alors considérée comme un axe central de ce développement. L'action de l'Etat se concrétise sous la forme de capitaux et l'envoi de techniciens et de scientifiques qui ont pour mission de moderniser et de développer une agriculture « tropicalisée ». Pour faciliter le développement de cette nouvelle agriculture il a été décidé de faire appel à une immigration depuis les autres DOM et la métropole.

D'importants moyens sont mis en œuvre par deux plans successifs en 1947-1953 et en 1954-1957. Ces moyens proviennent des Fonds d'investissement économique et social (FIDES) des DOM-TOM. Cette période voit aussi la mise en place des sociétés d'état comme le BAFOG (Bureau agricole et forestier de la Guyane) qui sont chargées d'accompagner les études scientifiques en cours (ORSTOM-IFAT, IGN IFCC, IRAT) du département par des projets de développement agricole. Plus spécifiquement l’objectif est de réduire la dépendance alimentaire à travers la promotion de la culture de deux céréales (riz et maïs), de l'élevage notamment bovin et surtout le développement de cultures vivrières modernisées.

Malgré des moyens financiers importants et un encadrement technique élevé de la part de l'état, la modernisation de l'agriculture guyanaise sera dans bien des domaines un échec malgré la mise en place de fermes pilotes (à Passoura et à Pariacabo), l'accueil de migrants indonésiens qui développent la riziculture à Sinnamary, ou encore le développement programmé et coopératif de la culture du cacao et de l'ananas par le BAFOG et la préfecture. Pour Mam Lam Fouck (MAM LAM FOUCK, 2006), l'échec tient surtout au désengagement brusque du gouvernement qui en 1957 met fin au BAFOG, qu'aucune entreprise privée ne viendra remplacer. Néanmoins Vivier (VIVIER 1995) indique que se développe alors une agriculture de petits paysans autour de Kourou et Sinnamary avec des résultats plutôt encourageants.

Dans les années 1960-1970, l'Etat intervient à de multiples reprises pour tenter de relancer l'activité agricole en Guyane, de nombreux plans sont lancés dès les années 1960-1970) autour de Cayenne dans le domaine de l'agriculture poldérisée comme au Surinam (ananas, riz, cacao). Ces plans échouent à leur tour en raison de l'inadéquation entre une main d'œuvre locale limitée en nombre, souvent peu qualifiée, la capacité limitée des producteurs locaux à investir et la difficulté à acheminer dans et hors du département les productions qui à l'export subissent une concurrence internationale et des surcoûts importants en raison de l'éloignement du port de Dégrad des Cannes des réseaux maritimes les plus fréquentés.

La construction de la base spatiale a cependant un impact sur l'agriculture guyanaise avec le déplacement des agriculteurs de Kourou à la savane Combi de Sinnamary et le développement de l'hydroponie pour satisfaire les besoins de la main d'œuvre locale, régionale et métropolitaine sur les chantiers puis la base elle-même. Les limites du développement économique lié à l'activité spatiale sont vite atteintes et c'est dans un contexte de crise sociale et politique forte qu'un plan de développement pour la Guyane est adopté en 1975 pour contrebalancer la mise en sommeil de la base spatiale (dont les activités repartiront en 1977 avec Ariane).

Le Plan Vert lancé dans l'urgence en 1975 par O. Stirn, est voulu comme un plan de développement économique et démographique (cf document 8). La Guyane compte en 1975, 55 000 habitants contre 44 000 habitants en 1973, la migration de nombreux travailleurs dans le cadre de la construction de la base de Kourou a logiquement débouché sur une crise sociale dans un département où l'emploi est très limité et l'agriculture largement incapable de nourrir les populations.

Le Plan Vert prévoit de faire venir 30 000 migrants de métropole, de préférence des familles, qui apporteront leur expérience d'agriculteurs ou de techniciens. Il a plusieurs objectifs : l’autosuffisance du département, l'équilibre de la balance commerciale et enfin le développement des industries de transformation du bois pour créer de l'emploi.

Le premier objectif est le développement à très grande échelle de la sylviculture pour fabriquer de la pâte à papier. Un choix de culture spéculatif dans la mesure où les cours mondiaux sont élevés. La chute des cours de la pâte à papier dans la seconde moitié des années 1970 brisera ce développement sylvicole dans son élan. Il en subsiste quelques forêt de pins caraïbe au carrefour Changement à l'entrée de la base spatiale de Kourou (coté Sinnamary). Le plan se propose aussi d'assurer un développement agricole local grâce au dégagement de nouveaux espaces par le défrichement massif du domaine forestier guyanais. L'agriculture locale devant être modernisée dans le domaine de l'élevage bovin (surtout des zébus) et de la polyculture spécialisée pour l'exportation vers les Antilles (agrumes notamment).

Finalement le Plan Vert apparaît comme un demi-échec. Il n’a suscité qu’une immigration très limitée, notamment dans le domaine des techniciens agricoles qui le plus souvent ne s’installèrent pas en Guyane, laissant derrière eux des projets dont le pilotage devint rapidement hasardeux. En 1984, sur 200 exploitations créées, seules 30 étaient jugées rentables. En 1989, la dette des exploitants est annulée par l'Etat afin d'éviter une mise en faillite. Par ailleurs, l’accueil du Plan Vert par les populations guyanaises a été mitigé. Celles-ci refusent d'adhérer à un plan conçu à Paris, dans la précipitation, et qui introduirait 30 000 migrants sur un territoire sous-peuplé vu de Paris mais en réalité assez exigu en raison de l'absence d'infrastructures de transport moderne et fiable vers l'intérieur du territoire. Rappelons qu'en 1975, la route de l'Ouest est difficile, souvent coupée, inadaptée aux grands gabarits, et que la route de l'Est s'arrête rapidement après être sortie de Cayenne. Les infrastructures portuaires et aéroportuaires sont alors réduites à leur plus simple expression.

Avec le recul, on retiendra que le Plan Vert a quand même été l'occasion du développement ou de la relance de certaines filières comme la filière bovine et des filières d'exportations comme les agrumes puis plus tard le riz. Ainsi à partir des années 1980, la riziculture fait en effet l'objet d'un développement important sur la commune de Mana. A partir des années 1980, le poids grandissant des coopératives et des associations agricoles (GRAGE, CEBOG, ...) dans le département permet le développement de véritables filières agricoles structurant et encadrant de plus en plus efficacement les producteurs et les éleveurs.

2. L'AGRICULTURE GUYANAISE AUJOURD'HUI, UNE MODERNISATION CERTAINE, UNE INTENSIFICATION A VENIR ?

2.1 L'agriculture en Guyane aujourd'hui : son poids économique, son poids social et ses particularités

A la lecture des statistiques Agreste[[6]](#footnote-6) (AGRESTE 2011) un constat s'impose : l'agriculture guyanaise s'écarte totalement de la norme d'une agriculture de pays développé comme la France. Les principaux indicateurs révèlent la jeunesse des exploitants, la croissance continue des exploitations en nombre et en taille, la part importante des abattis vivriers, la croissance continue de la surface agricole utile exploitée et enfin la faiblesse des jachères. Ces tendances s'inscrivant à l'opposé des tendances métropolitaines en matière d'agriculture.

La croissance démographique et le solde migratoire à l'échelle du département expliquent en partie cette croissance exceptionnelle et continue du secteur agricole. La nécessité jusqu'à aujourd'hui pour de nombreux espaces enclavés à trouver leur pain quotidien explique aussi le poids important de l'abattis vivrier. Le développement des activités agricoles en Guyane répond à une équation assez simple : d'un côté la croissance continue des besoins alimentaires en raison de l'augmentation démographique (vivrier) mais aussi des revenus de certaines catégories sociales (maraîchage), de l'autre côté assurer un minimum d'autosubsistance pour une société de plus en plus sensible au développement durable et à la question écologique. Enfin les productions alimentaires représentent une part importante du déficit commercial du département.

En l'état actuel des approvisionnements en produits alimentaires et en matière première agricole pour les industries agro-alimentaires locales, le bilan carbone des produits importés en Guyane n'a pas été évalué mais se révélerait certainement très comparable à celui des importations agricoles dans les espaces insulaires du Pacifique. Mais dans ce dernier cas le territoire agricole est limité et largement insuffisant, alors que les sociétés guyanaises disposent d'un potentiel en terres arables largement supérieur aux besoins de la population actuellement résidente. Si l'approvisionnement est un enjeu majeur de l'agriculture en Guyane c'est avant tout en raison du caractère insulaire de l'espace guyanais français au sein de l'espace sud-américain, tout approvisionnement alimentaire ou agricole extra départemental est une importation y compris depuis la métropole en raison du statut douanier de la Guyane soumise à l'octroi de mer. Octroi de mer qui dans le domaine du matériel et des intrants agricoles est bien moins élevés que pour les biens de consommation. Si l'on exclut l'importante contrebande alimentaire depuis le Surinam et le Brésil, la Guyane française est comparable à une île sur le plan agro-alimentaire.

Depuis le dernier quart du XXème siècle, les courbes de l'agriculture en Guyane suivent assez fidèlement celles de la croissance démographique, plus en terme d'augmentation du nombre d'exploitations agricoles qu'en terme de production ou de productivité. Ainsi en 1988, la Guyane compte 4 463 exploitations pour 114 000 habitants. En 2000, la Guyane compte alors 175 000 habitants et 5 318 exploitations agricoles (cf documents 9 et 14). En 2010, la Guyane compte 5 976 exploitations agricoles pour 250 000 habitants. La Guyane est un des seuls territoires français à connaître une telle croissance des nouvelles exploitations agricoles alors que la tendance est à la concentration des exploitations par rachat lors des départs à la retraite. Cette croissance est soutenue depuis 20 ans et se fait en moyenne depuis 1988 au rythme de 60 à 70 nouvelles exploitations agricoles par an. A cette forte croissance des exploitations s'ajoute la croissance du nombre d'actifs agricoles qui a doublé entre 1988 (11721 actifs) et 2010 (20550 actifs). Cette croissance s'explique non pas par une augmentation massive des surfaces exploitées mais par le grand nombre d'exploitations familiales utilisant une main d'œuvre familiale ou saisonnière (cf document 22a).

Cette croissance en nombre des exploitations agricoles est assez contradictoire avec les phénomènes d'exode rural et de métropolisation que connait l'ensemble du territoire national y compris les D.O.M. et aussi la Guyane. L'Atlas illustré de la Guyane (ATLAS 2008) illustre la croissance rapide des centres urbains comme Cayenne, Kourou et Saint-Laurent du Maroni depuis les années 1970. Les espaces agricoles périurbains de Cayenne ont été colonisés par l'urbanisation en peu de temps, à Saint-Laurent des quartiers comme Les Cultures, anciens espaces maraîchers du temps du bagne, sont devenus des quartiers d'habitat dense.

La croissance agricole entre 1988 et 2010 a en fait poursuivi la croissance beaucoup plus soutenue de la période du Plan Vert entre 1975 et 1988, où le nombre d'exploitations agricoles augmentait en moyenne au rythme de 200 par an. Depuis les années 2000 cette croissance est le fait des dynamiques sociales internes au territoire, son rythme soutenu s'explique donc par un contexte local et l'action de l'Etat dans divers domaines. G.-A. Morin et J.N. Menard, ingénieurs des Eaux et Forêts missionnés pour étudier le foncier en Guyane par la DAAF (MENARD-MORIN 2012), soulignent le caractère éphémère de beaucoup de ces nouvelles exploitations agricoles. Les créations ou les disparitions d'entreprises agricoles se font en plus grand nombre chaque année, la croissance ne relevant que d'un nombre légèrement supérieur de créations d'exploitations agricoles par rapport aux disparitions.

Ces mutations rapides s'expliquent pour l'ouest du département par la structure même des exploitations de type abattis qui en se déplaçant fréquemment modifient sans cesse la carte et le nombre des exploitations agricoles. Un autre facteur d'explication, à ce rythme soutenu de créations/disparitions des exploitations agricoles, réside dans la mobilité importante de nombreuses populations guyanaise qui en cours de migration vont créer une exploitation agricole pour subvenir à leurs besoins et acquérir un statut social. Enfin nous reviendrons plus loin sur le rapport entre les déclarations d'exploitations agricoles et l'accession au foncier, mais il faut garder à l'esprit que jusqu'au milieu des années 2000, la concession agricole onéreuse ou gratuite, éventuellement suite à une mise en valeur déjà réalisée d'un terrain relevant du domaine foncier de l'Etat, est le moyen le plus facile pour accéder au foncier, et souvent le moins onéreux puisqu'il ne coûte que le déboisement, la déclaration agricole puis l'achat au domaine de terrains non viabilisés c'est à dire à des prix, à l'époque, souvent inférieurs à 500 euros/ha.

Cette hausse constante sur près d'un quart de siècle du nombre des exploitations agricoles est aussi dû à la prise en compte systématique[[7]](#footnote-7), à partir du recensement agricole de 1988, des exploitations vivrières de type abattis, malgré la très faible surface de ces exploitations parfois inférieures en taille à un 1 ha (et donc jusque-là ignorée des statistiques). Ainsi depuis les années 2000, l'augmentation du nombre d'exploitations agricoles est surtout soutenue dans l'Ouest Guyanais. Cette partie du département concentre 77% des exploitations. Pour les statisticiens d'Agreste, 6 exploitations sur 10 relèvent du vivrier et concentreraient à peine un tiers de la S.A.U. du département. Il est à noter que la croissance de la S.A.U. est proportionnellement égale entre les exploitations du Centre-littoral et de l'Ouest. Ce qui illustre une césure très nette entre une agriculture ancienne en cours de modernisation et de concentration sur le littoral et une agriculture jeune et en pleine croissance mais aux moyens limités sur l'Ouest.

La répartition de la surface des exploitations (cf document 30b) illustrent bien ce paradoxe entre plus de 90% des exploitations guyanaises qui exploitent moins de 5 ha et les 9% des exploitations restantes (superficie exploitée supérieure à 5ha) qui concentrent 59% de la S.A.U. totale en Guyane. Enfin dans l'Ouest guyanais lui-même, où prédominent largement les petites exploitations, il faut distinguer les petites exploitations vivrières ou maraîchères des exploitations rizicoles qui se partagent plusieurs milliers d'hectares sur les rizières de Mana.

 Il est à noter que la valorisation par la DAAF des abattis depuis 1998 a conduit la MSA[[8]](#footnote-8) à pondérer de manière particulière ces abattis en attribuant un coefficient élevé aux productions vivrières, afin de pouvoir ensuite attribuer le statut social agricole à l'exploitant. Il est certain, dans le paysage social de l'ouest guyanais, que cette prise en compte de l'abattis permet à beaucoup de familles sans actifs de pouvoir bénéficier d'une reconnaissance et d'un statut social. Cela a été aussi longtemps le moyen le plus efficace pour faire reconnaître la propriété de parcelles habitées et exploitées mais le plus souvent non cadastrées. Cependant on retiendra au final que pour le géographe la prise en compte des exploitations vivrières, c'est à dire des abattis, est une des spécificités qui s'impose à la quantification de l'agriculture en Guyane. D'où l'extrême répartition des surfaces moyennes exploitées en Guyane, sans qu'il n'y ait pour autant de très grandes exploitations comparables aux « latifundia » sud-américaines, la surface moyenne exploitée s'élève à un peu plus de 2 ha et la majorité des exploitations ont une taille encore inférieure à 2 ha. Cela peut s'expliquer d'une part par le caractère récent de ces exploitations qui s'inscrivent dans un territoire en cours de colonisation, par des populations le plus souvent démunies de capitaux tant fonciers que financiers et de moyens mécaniques assez conséquents pour passer le cap des 2 à 5 ha. La démarche de l'investissement dans des moyens mécaniques, et ce malgré les procédures d'aides à la modernisation et de défiscalisation, imposent le développement d'une agriculture d'envergure pas toujours sûre de disposer et des infrastructures de transport et des débouchés commerciaux sur place ou vers l'exportation. L'aide à la modernisation ou à l'installation se fait aussi en direction des jeunes agriculteurs ayant suivi un cursus agricole ou d'agriculteurs ayant suivis des formations. La Chambre d'Agriculture et les associations d'agriculteurs multipliant les formations diplômantes ou qualifiantes depuis les années 2000 afin de permettre le processus de modernisation des exploitations.

Le poids de l'agriculture vivrière s'il est limité tant dans les surfaces moyennes des exploitations que dans les revenus dégagés se fait quand même sentir sur le plan quantitatif notamment en matière de tubercules dont la production connait une croissance soutenue (ignames, maniocs, tayoves, …). Les tubercules restent une des bases de (l'autosuffisance) alimentaire pour de nombreuses populations du département au point que l'on importe du couac du Brésil voisin afin de satisfaire la demande insuffisamment couverte par la production locale.

Pour terminer sur la question des abattis et élargir la question de la reconnaissance sociale de l'agriculture dans le département, deux points méritent notre attention. Le premier est celui de la pluriactivité menée par beaucoup d'actifs guyanais, ce dans les deux sens. Soit l'activité principale est salariée, notamment chez les fonctionnaires, et l'agriculture est non moins une reconnaissance sociale qu'un complément d'activité voire un investissement pour le futur, en cas de réussite de l'exploitation ou de croissance urbaine. Soit l'activité principale est l'agriculture, mais cet agriculteur va aussi pratiquer de manière régulière et le plus souvent saisonnière des activités de pêche, chasse et cueillette qui d'une part compléteront ces productions « vivrières » personnelles mais aussi lui permettront d'accroître ses ressources financières. Cette pluriactivité des agriculteurs guyanais fait que l'on peut opérer une distinction très nette entre une agriculture de pluriactifs, aujourd'hui menacée par un certain nombre de décrets sur l'emploi et le foncier, et une agriculture de professionnels en pleine expansion grâce au développement récent de filières de production et de formation professionnelle.

2.2 Des filières agricoles guyanaises en plein développement depuis les années 1980

 Entre la départementalisation et le dernier quart du XXème siècle, le développement de l'agriculture par les autorités tant nationales que les initiatives locales s'inscrit dans des logiques de planification en adéquation avec les grandes tendances du marché mondial agricole. Le relatif échec du Plan Vert a conduit les autorités administratives agricoles, l'Etat, les acteurs locaux et les Collectivités à développer l'agriculture dans des logiques de filières, parfois tournées vers l'exportation (le riz à Mana et à Cacao après les premiers déboires du Plan Vert par exemple) mais le plus souvent tournées vers l'autoconsommation locale d'un marché départemental qui avec la croissance démographique et l'évolution des exigences alimentaires des populations résidentes est devenu sinon un enjeu politique, un enjeu du développement, aujourd'hui durable, de la Guyane. La logique de développement d'une agriculture par filière s'inscrit dans une logique de développement autocentré de l'économie agricole guyanaise et non pas dans une logique de spéculation sur les marchés agricoles mondiaux.

Avant de faire le point sur chacune des filières agricoles guyanaises, il faut noter qu'à l'instar de toutes les agricultures, les activités agricoles guyanaises sont aujourd'hui fortement spatialisées. Un examen de l'Orientation technico-économique (tableau 30a) des exploitations par commune guyanaise montre qu'entre 2000 et 2010, que la localisation des filières agricoles reste marquée par les développements coloniaux : un Centre Littoral et des savanes orientées vers l'élevage, des grands espaces de maraichages et de fruitiers principalement localisés sur Cacao et Javouhey, des communes de l'Ouest et des fleuves marquées par la polyculture et l'abattis, la riziculture dans les polders de Mana et la transformation et le conditionnement des productions d'élevage concentrées dans l'Ile de Cayenne à l'exception de l'abattoir collectif pour petits ruminants de Mana.

- La filière rizicole

Il faut rappeler que les céréales sont depuis longtemps cultivées en Guyane, le riz pluvial et le maïs servant principalement comme « vivres » tout autant pour les sociétés littorales que pour les sociétés enclavées de l'intérieur (MOOMOU 2013).

Le dernier grand plan de développement agricole, le Plan Vert, aboutit à un investissement majeur de l'Etat dans la commune de Mana où les terres bases de la Mana et de l'Acouarany sont transformées en polders qui ont été baillés à des exploitants. Cette riziculture inondée bénéficie de l'expérience acquise dans le cadre des plans départementaux des années 1950-1960 notamment dans la région de Mana, un premier polder est exploité depuis 1951 sur la crique Jacques Sinnamary. À Sinnamary, des Indonésiens ont développé 45 ha de cultures rizicoles entre 1952 et 1963.

L'arrivée des H'mongs en Guyane entre 1977 et 1979 à Cacao et Javouhey dans le cadre du Plan Vert incite l'Etat Français à leur imposer de s'inscrire dans la planification agricole en cours à travers la mise en culture de riz pluvial. La gestion de cette production rizicole (1400 ha) est alors confiée à une coopérative collective, chaque famille de Cacao cultivant des parcelles de 10 ha. Néanmoins cette culture est rapidement abandonnée car le riz ainsi produit (une saison par an, peu de moyens mécaniques, absence d'infrastructures routières, …) n'est alors pas compétitif ni sur le marché mondial, ni sur le marché régional. Aujourd'hui encore le maïs, parfois le riz, sont cultivés au titre vivrier dans les abattis et par certains agriculteurs comme matière première pour les élevages.

Sur la commune de Mana est adopté le Schéma Directeur Pour le Développement de la Riziculture ou « plan riz » par l'Etat qui procède à l'aménagement de 7 000 ha dans le but de faire produire 45 000 tonnes de riz « paddy », partiellement traité. Jusqu'en 2004, la filière « riz » de Mana connaît une forte croissance atteignant certaines années record presque 32 000 tonnes de riz (en 1997, en 2001). Le riz est produit sur deux cycles annuels, le premier d’octobre-novembre à mars-avril, le second de juin à septembre, les phases de labour et de semis étant ajustées aux conditions des saisons sèches. Les volumes de précipitations influencent fortement la productivité rizicole.

Le développement de la riziculture entraine dans un premier temps un grand nombre de créations d'entreprises et de coopératives diverses qui rapidement se concentrent en un nombre d'exploitants plus limité pour ce qui est de la culture (4 en 1996), toutes associées à un syndicat de gestion foncière et hydraulique (l'ASHAF), une ferme semencière gérée par l'IRAT puis la COCEROG. Deux sociétés de transformation (séchage, stockage et décorticage) s'installent à Mana et préparent le riz sous la forme cargo pour l'export vers des marchés où se feront les transformations finales selon les besoins.

Cependant depuis 2004, la filière « riz » (cf document 15a) connaît une crise sans précédent. A partir de 2004 la production est réduite par l'attaque de ravageurs contre lesquelles les riziculteurs doivent chercher de nouvelles méthodes de lutte car les produits adaptés aux milieux tropicaux ne sont pas homologués par l’Europe. La validation de nouvelles méthodes de lutte en riziculture dans le cadre du plan sanitaire agricole ECOPHYTO 2018 est une nécessité qui a initié de la part des autorités agronomiques des recherches en cours. Dans le but d'augmenter les rendements de manière significative, les producteurs obtiennent le droit de ne faire plus qu'une récolte par an sur chaque parcelle, permettant ainsi une jachère plus longue des terres irriguées, un meilleur planage des rizières, une limitation des adventices (notamment le riz rouge) et une lutte raisonnée contre les ravageurs. Depuis 2003, une part importante des polders a été perdue du fait de l'intrusion marine qui a emporté au moins 1500ha de parcelles rizicoles. Le financement des travaux de réparations et la remise en état de ces polders est en cours. A ces difficultés d'ordre agronomique qui ont produit une baisse des rendements, la modification des droits de douane sur le riz a fermé les marchés sud-américains mais aussi la possibilité de dégager des bénéfices sur le blanchiment de riz brun provenant de pays tiers.

Jusqu'en 2010, la production rizicole décline d'autant plus que malgré l'augmentation des subventions, celles-ci sont accordées désormais en fonction de quotas de production et de rendements minimaux. En 2010, SOS dernier producteur sur les rizières abandonne la production mais dès 2013 un repreneur s'engage (cf. document 15e). La principale crainte à court terme des repreneurs est la concurrence directe des pays ACP dont la production de riz ne peut encore accéder au marché européen mais qui à terme le pourra.

La relance de l'ensemble de la filière s'inscrit donc dans un contexte international favorable de remontée des cours du riz. Elle nécessite cependant de disposer, en aval, d'infrastructures portuaires et routières compétitives et en amont de l'homologation de produits phytosanitaires et d’une politique de subventionnement plus efficace. Il faut noter que cette riziculture est particulièrement intégrée aux logiques économiques communautaires dans la mesure où le repreneur est de nationalité polonaise, ceci lui permettant d'employer une main d'œuvre principalement polonaise qui reste sous le régime social polonais.

La gestion et la préservation des rizières exploitées et en jachère demeurent une question sensible pour la commune de Mana et l'Etat.

- Les filières d'élevages

Tout comme la filière rizicole, un des principaux freins au développement des filières d'élevages a été longtemps la faiblesse des infrastructures de transformation conjuguée à la faible importance de la population solvable. Aujourd'hui le nombre restreint d'abattoirs s'expliquent surtout par les évolutions importantes des normes en matière d'abattage qui ont conduit à la fermeture des derniers abattoirs guyanais pour les volailles au tournant des années 2000. Les règlements nationaux et communautaires imposant tant aux éleveurs qu'aux industries agroalimentaires des normes qui ont rendu caducs des filières de transformation artisanales anciennes à commencer par l'abattage à la ferme, aujourd'hui prohibé quelle que soit la nature du bétail.

Les élus locaux, dans une perspective de développement ont initié des projets d'abattoirs mais le développement de ces infrastructures départementales se fait petit à petit en raison des enjeux qui y sont liés. Les enjeux reposent d'une part sur la taille de ces infrastructures, sur leur éventuelle mobilité, et par là même sur leur localisation. Par-delà les querelles de clocher anciennes entre le centre et l'ouest du département, il faut garder à l'esprit que les règlements sanitaires en vigueur imposent de ne transporter ni œufs, ni bétail à plus de 250 km de son lieu de production avant abattage et conditionnement. Ainsi le choix prédominant de structures uniques à Cayenne (conditionnement des œufs à Dégrad des Cannes, abattoirs pour le gros bétail depuis 2003 à Rémire) pèse lourdement sur les débouchés et les coûts pour les producteurs éloignés de Cayenne. L'ouverture dans les années 2000 d'un abattoir collectif pour les petits ruminants à Mana, facilite la commercialisation de certains bétails de l'Ouest.

Cependant le projet de développement d'abattoirs pour les filières cunicoles et avicoles encore en gestation illustre parfaitement les enjeux que représentent de telles infrastructures pour le monde agricole. Les décideurs politiques et les acteurs du monde agricole sont en désaccord sur la taille et le nombre des abattoirs qui serait nécessaire pour couvrir les besoins de la filière « petit élevage ».

Pour les uns, il faut centraliser la phase de transformation et d'abattage en construisant une structure unique afin de gagner en compétitivité et en efficacité sanitaire (car un abattoir nécessite et du personnel, et une surveillance vétérinaire et une infrastructure d’équarrissage répondant à des normes environnementales assez drastiques).

Pour les autres, une infrastructure unique, logiquement implantée au Centre-littoral pénalisera les petits élevages et les élevages éloignés qui devront demander des dérogations et trouver le moyen de compenser le prix du transport et du stockage avant revente. De plus cette infrastructure unique exclura les productions limitées mais souvent commercialisées des exploitations vivrières. Ils préconisent donc de développer soit des structures communales avec une circulation des personnels nécessaires, soit des structures mobiles en containers se déplaçant sur des circuits bien établis. Ce problème structurel existe déjà avec les abattoirs de Rémire et Mana qui pénalisent les producteurs de l'Ouest et de l'Est en imposant des dérogations et en augmentant de manière importante les délais entre l'abattage et la commercialisation en raison de l'absence de voies rapides. Le problème se pose aussi pour les œufs dont la fraîcheur est labellisée en tenant compte des horaires entre le ramassage, le conditionnement et la mise en vente. Une filière de qualité permettrait aux producteurs de commercialiser en extra-frais un produit avec une valeur ajoutée bien supérieure à celle de la vente en gros ou de la vente en frais selon des circuits traditionnels.

La centralisation des structures d'abattage crée aussi des surcoûts de transports dans ce qui reste le plus grand département de France. Cette centralisation interroge aussi la question du développement durable à travers la polarisation des débouchés agricoles dans l'espace Centre-Littoral qui connaît une certaine décroissance de l'activité agricole selon des cercles concentriques depuis le centre de Cayenne. La croissance urbaine et la « métropolisation » en cours des activités dans le département rejettent progressivement les activités agricoles de plus en plus loin du centre constitué par l'Ile de Cayenne. Si on considère que l'espace où l'agriculture conserve un fort dynamisme est l'Ouest et le Centre-Littoral, il faut implanter, comme pour la riziculture, les filières de transformation et de conditionnement en fonction des infrastructures routières, des marchés urbains et des zones de production. D'autant plus qu'une localisation de la filière transformation/conditionnement au plus près des producteurs permettrait de gérer plus rationnellement la redistribution départementale ou extra départementale. La question du bilan carbone et du surcoût économique d'œufs transportés sur plusieurs centaines de kilomètres pour être conditionnés avant de s'insérer dans une filière commerciale qui les transporte à nouveau pour être vendus mérite d'être évaluée.

Cependant chaque filière agricole liée à l'élevage a ses propres dynamiques que nous allons examiner brièvement.

La filière œuf a obtenu depuis 2005 le monopole du marché local à travers l'interdiction définitive d'importer des œufs de métropole. Elle a pu ainsi se développer efficacement au point que la production d'œufs est considérée comme couvrant les besoins du département. Cette autosuffisance qui repose sur la croissance de la production annuelle d'œufs mérite d'être interrogée de deux manières différentes. L'importation illégale d'œufs depuis le Surinam est un fait notoire dans l'Ouest guyanais. Elle est non seulement régulière mais s'étend jusqu'aux communes du Centre-Littoral si l'on observe bien les marchands à la sauvette. De plus la production locale d'œufs connaît de grandes variations annuelles (cf document 24b), entre 2009 et 2010 la production varie de plus de 180% pour se stabiliser à 18 millions d'œufs/an après un déclin entre 2005 et 2009 où la production avait diminué de 60%. Dans un contexte de croissance démographique soutenue et linéaire, conclure que la production d'œufs couvre les besoins est un peu hasardeux.

Quant aux facteurs expliquant cette variation importante de la production d'œufs dans un contexte où la concurrence est absente (à part en matière d'importation illégale qui reste difficile à quantifier), ils relèvent de la position ultra périphérique de la Guyane française et des évolutions des normes d'élevage avicole. En effet l'appartenance de la Guyane française à l'espace communautaire impose la fourniture d’aliments d'élevage aux normes européennes. En cas de grève du port de Cayenne, la filière est étranglée, la production chute, les éleveurs devant abattre leurs volailles tant qu'elles n'ont pas perdu de poids sur la carcasse. Cette situation plusieurs fois répétée au cours des dernières décennies a incité les autorités à autoriser les éleveurs à se fournir en aliments au Surinam, à la condition de s'y rendre eux-mêmes. Enfin la filière avicole doit aborder dans les années à venir le tournant de l'intensif vers le qualitatif puisque les orientations nouvelles de la Politique Agricole Commune ont prohibé la production en batterie pour la fin de cette décennie.

La filière viande, contrairement à une idée reçue a toujours existé en Guyane. Les chiffres avancés par différents auteurs montrent que le cheptel bovin et porcin s'est particulièrement bien développé dès les débuts de la colonie. En 1786, la colonie comptait 7 448 têtes pour moins de 5 000 habitants (POLDERMAN[[9]](#footnote-9) 2004) et en 1869, (JOANNE[[10]](#footnote-10) 1869) 5735 bovins pour 24 432 habitants (et environ 7 000 transportés). En 1967, cette population bovine a très fortement décliné dans un contexte de vieillissement de la population active agricole mais aussi dans un contexte de croissance de l'importation de viande congelée depuis l'Amérique du Sud et notamment du Brésil pendant la guerre. En 1976 cette importation de viande bovine atteignait les 1000 tonnes par an justifiant le développement prioritaire de la production bovine par les promoteurs du Plan Vert. La filière bovine est alors consolidée par l'apport génétique de bovidés et de zébus extérieurs au département. Le cheptel actuel étant composé soit de zébus brahmanes (43%), soit de zébus croisés (40%), soit de lignées métropolitaines pures (10%). Depuis le début des années 2000 l'élevage du buffle (7%) prend de l'ampleur notamment dans l'est du département.

Les importations diverses de bovins puis de zébus et de buffles poussent dès 1995 les spécialistes à insister sur l'importance de la reproduction endogène du cheptel en raison des difficultés à trouver des troupeaux éligibles d’un point de vue sanitaire et adaptés pour la Guyane. On retrouve là un des grands paradoxes de l'élevage en Guyane coloniale : importance du troupeau et faiblesse de l'abattage car l'abattage devient secondaire devant la difficulté à se procurer des bêtes qu'il faut donc reproduire à tout prix. Le problème demeure entier aujourd'hui, les cheptels guyanais ayant besoin d'apports extérieurs dont l'importation demeure non seulement difficile d’un point de vue sanitaire et techniquement hasardeuse.

L'insémination artificielle est aujourd'hui une solution mais dont le coût est d'autant plus élevé qu'il se répète à chaque gestation et demande l'importation d'un matériel génétique depuis un territoire extérieur à la Guyane.

Ainsi au début des années 1990, l'élevage bovin a connu une grave crise passant de 15 000 têtes dans les années à moins de 8 000 en 1992 pour remonter à plus de 9 500 en 2000 et plus de 15 500 en 2009. Le nombre d'éleveurs de bovins a progressé tout aussi rapidement que le nombre de bovins atteignant le total de 347 détenteurs en 2009. Néanmoins plus de la moitié du cheptel est détenu par 5% des éleveurs et les 90 éleveurs véritablement professionnel détiennent 77% des reproducteurs et fournissent 80% de la production de viande. Pour le reste des éleveurs le régime de subventionnement et la tradition du capital sur pied sont les principaux moteurs de l'activité d'élevage bovin, d'autant plus que les prix d'achats des carcasses sont deux fois plus élevés qu'en métropole.

On retiendra que les cheptels à viande connaissent des variations importantes d’effectifs sur des périodes parfois assez courtes. Le porcin et l'avicole très développés dans l'après-guerre subissent d'importantes diminutions dans un contexte de croissance soutenue depuis le milieu des années 2000 des cours céréaliers.

Ces élevages bovins, tout comme les élevages équins, ovins ou caprins sont concentrés sur la bande côtière de Macouria à Mana dans les zones de savane. Une exception notable est le développement de l'élevage ovin et bovin sur le Plateau des Mines à Saint-Laurent du Maroni. Quelques élevages se développent aussi dans l'est du département depuis les années 2000. Les productions ovines et caprines restant encore très marginales en termes de commercialisation et de production.

- La filière du maraîchage

L'installation des H'mongs à Javouhey et Cacao à la fin des années 1970 se fait dans le cadre du Plan Vert et d'une forte hostilité de la part de certaines fractions de la population guyanaise. L'Etat les incorpore dans la planification agricole du Plan Vert mais rapidement les H'mongs développent de manière autonome une agriculture maraîchère destinée à fournir un marché local et départemental insuffisamment approvisionné. Leur réussite est spectaculaire et rapidement une grande diversification fruitière et maraîchère est opérée par les producteurs H'mongs qui se soucient peu de l'approbation des autorités sanitaires. L'introduction depuis la Thaïlande de nouvelles espèces aboutit à de grands succès commerciaux comme le ramboutan. La Guyane étant désormais la 2éme région productrice de ramboutans après la Thaïlande. Au début des années 2000, sous l'impulsion des services de l'Etat, la culture spéculative du pitaya est lancée avec un succès croissant sur le marché guyanais.

Cette agriculture maraîchère est caractérisée au départ par une structuration des exploitations sur un noyau familial travaillant sur de petites parcelles (au maximum 5ha, généralement entre 2 et 5 ha). Trois générations après leur installation cette filière maraîchère H'Mong connaît d'importantes évolutions en raison d'une part des évolutions socio-économiques qui rendent de plus en plus difficile la coexistence intergénérationnelle sur d'aussi faibles exploitations et d'autre part le besoin de foncier agricole exprimé et revendiqué par les agriculteurs H'mongs qui cherchent à moderniser et amplifier leurs activités agricoles en dehors du cadre étroit des terrains concédés au départ.

Or l'extension des terroirs H'mongs de Javouhey et de Cacao s'inscrit dans des espaces où la pression sur le foncier est importante en raison de la croissance des populations pratiquant l'abattis itinérant. Aujourd'hui le projet de construire de nouveaux foyers agricoles H'mongs sur le modèle de Javouhey et de Cacao est discuté mais si le principe est retenu, l'espace dans lequel il s'inscrirait reste à déterminer.

Les H'mongs ont développés en une génération de véritables espaces agricoles que l'on pourrait qualifier de terroirs autour de leurs villages qui sont eux aussi partie prenante de la vie culturelle guyanaise, que ce soit les dimanches en famille autour de la soupe, que lors de la fête du Nouvel An qui attirent de nombreux touristes locaux mais aussi métropolitains de passage.

- La filière du vivrier : la prise en compte récente des abattis

Jusqu'au recensement AGRESTE de 2000, les abattis n'étaient pas systématiquement pris en compte dans le décompte des exploitations et des surfaces, même si les règles de déclaration à la Sécurité Sociale Agricole (MSA) imposent, y compris pour le « vivrier », un seuil de 2 ha pondérés[[11]](#footnote-11) de cultures pour se déclarer agriculteur.

Néanmoins la valorisation de l'agriculture sur abattis par la DAAF, permet aujourd'hui de se faire une image bien plus juste de la mise en valeur agricole du territoire.

G.-A. Morin et J.N. Menard, distinguent dans leur rapport l'agriculture familiale d'abattis du jardin familial de loisir et de cultures que l'on trouve autour des grands centres urbains et dont la fonction semble par sa pérennité se rapprocher plus du jardin créole des Antilles que de l'abattis, culture provisoire ?[[12]](#footnote-12).

L'abattis se caractérise par la faiblesse de son investissement en capital financier mais aussi humain, par de faibles surfaces exploitées et par la juxtaposition de cultures où prédomine cependant la production de tubercules et de légumes. Certains exploitants entretiennent plusieurs abattis en différents lieux afin de produire chaque culture de manière constante. Cette démarche permettant d'échapper au fait que chaque parcelle voit les cultures se succédaient dans le temps, en plus de se juxtaposer.

Les abattis sont aussi caractérisés par leur faculté à être des vecteurs du patrimoine agronomique guyanais dans la mesure où les espèces cultivées sont transmises d'abattis à abattis et présentent une très grande variété (on peut dénombrer ainsi plusieurs dizaines de variétés de manioc, de patates douces, de bacoves, …, exploitées parfois sur un même abattis afin de répondre à des impératifs variés aussi bien sur le plan gustatif que sur leur capacité d'adaptation à un type de sol donné.

Les cartes concernant l'agriculture de l'Atlas Illustré de la Guyane (ATLAS 2008 et document 12a et 12b), montrent bien la concentration des grandes et moyennes exploitations sur le littoral de Mana à Régina, la prédominance de l'élevage, de la riziculture, du maraîchage et des grands vergers dans cette bande côtière. À l'opposé on constate une forte prédominance des abattis dans les espaces fluviaux intérieurs le long du Maroni et de l'Oyapock. On ajoutera à cela que l'abattis demeure quand même un mode de faire-valoir présent dans tous les espaces agricoles guyanais. La proportion faible d'abattis dans certains espaces agricoles comme à Montsinéry, Tonnegrande, Roura ou encore Sinnamary s'explique principalement par l'importante consommation d'espace dans ces territoires par des agricultures modernisées d'élevage ou rizicole. A l'exclusion de la commune de Cayenne qui depuis le recensement de 2010 ne compte plus d'exploitation agricole sur son territoire, l'abattis et ses enjeux socio-économiques est encore présent sur tous les territoires communaux de Guyane.

Pour l'ensemble de ces filières, le principal enjeu est la commercialisation des productions. Pour ce qui est des productions agricoles destinées au marché départemental, il existe en gros trois choix, la vente directe, pratiquée de manière informelle avec de petits carbets au bord des routes (la vente maraîchère y coexiste le plus souvent avec la vente des produits de la chasse, de la pêche ou encore des productions artisanales ou agroalimentaires (rhum « bita »). Cette commercialisation, outre les problèmes sanitaires qu'elle pose, n'est pas viable pour une activité agricole à plein temps qui peut se rabattre alors sur deux systèmes de commercialisation :

 - le marché, où va s'effectuer une série de choix, liés à la quantité de clients, la distance exploitation-bourg du marché, le coût de la place (gratuite dans la commune dépendante en général), mais aussi de certaines traditions. Ainsi dans l'ouest le marché de Saint-Laurent a lieu quatre fois par semaine, le mercredi et le samedi où sont présents tous les agriculteurs et notamment les « grands » exploitants maraîchers locaux h'mongs et créoles ; et le mardi et le jeudi où sont présents des « petits » exploitants des abattis environnants et du fleuve. Quant aux communes moins dynamiques comme Mana, le marché est véritablement symbolique, surtout depuis l'ouverture d’un Super U à Saint-Laurent du Maroni qui a accéléré le processus de drainage des habitants des communes secondaires comme Mana et Awala-Yalimapo vers la capitale de l'ouest où ils trouvent à la fois grande distribution et grand marché les jours de repos. Ce processus est aussi bien à l'œuvre dans toutes les communes desservies par le réseau routier. La Guyane avec 40 ans de retard voit se modifier très profondément les logiques de distribution commerciale dont l'impact sur les producteurs agricoles reste à déterminer dans les décennies à venir. Enfin le dimanche, a lieu le marché de Javouhey dont l'activité la plus importante est celle de la « soupe », aujourd'hui se diversifiant avec une coexistence marché-soupe-vente artisanale-vente de matériel agricole.

 - la grande distribution, soit par le placement direct chez les commerçants, par exemple pour la distribution des œufs frais, ou la vente de fleurs coupées, soit par la vente à des grossistes comme Midi-Caraïbes en fonction de la conjoncture. Dans ce dernier cas, il peut y avoir des accords de vente par filière entre des coopératives agricoles et des grossistes même si ce type de filière peinent à se mettre en place en raison de la concurrence très forte que subissent les producteurs guyanais face aux producteurs du CARICOM et de la zone ACP qui proposent à cette même grande distribution des produits équivalents en quantité et à des prix très bas en raison de la différence de niveaux de vie entre ces pays et la Guyane. De plus, les producteurs guyanais sont handicapés par la dispersion des productions entre de nombreuses exploitations alors que la grande distribution peut se fournir dans des filières d'exportation qui sont aptes à fournir n'importe quelle demande par le même canal. Le seul moyen pour les producteurs locaux de contrebalancer cette concurrence, structurelle est de proposer des labels « pays » et des certifications sanitaires aptes à convaincre et le public, et les pouvoirs publics (locaux et nationaux) de faire le choix de protéger des productions de qualité et saines face à des productions de masse et dont les qualités phytosanitaires sont rarement remises en cause malgré le fait que l'on n'ignore pas les techniques de production utilisées par les entreprises agro-industrielles en Amérique Centrale, Latine et Caribéenne.

2.3 La dimension sociale de l'agriculture et la pluriactivité des agriculteurs.

 Les acteurs guyanais de l'agriculture ne se conforment pas à la norme nationale. Les chefs d’exploitation sont plutôt jeunes, souvent pluriactifs et on observe une féminisation prononcée du métier (cf document 22e).

Les résultats du recensement agricole (cf document 22a indique qu'en 2010, 20 550 personnes ont été employées dans l'agriculture se répartissant en 8 460 actifs familiaux (surtout les 5 983 chefs d'exploitation et leurs proches co-exploitants), 200 salariés agricoles permanents et 11 900 saisonniers. En termes d'emplois à pleins temps, l'ensemble ne représente que 6 880 emplois à plein temps, dont plus de 6 200 sont réalisés par les chefs d'exploitations, les co-exploitants et les salariés permanents. Les 680 plein temps réalisés par les saisonniers représentent 13 jours de travail en moyenne par an et par saisonnier. Ces quantités de plein temps de travail, largement inférieurs au nombre d'actifs montrent que les agriculteurs guyanais et leurs employés sont actifs le plus souvent à temps partiel sur leurs exploitations. L'emploi saisonnier n'étant qu'occasionnel et lié aux travaux de défrichage, déforestation et de récolte de la canne à sucre.

Si l'emploi saisonnier connait une forte croissance depuis les années 2000 avec un doublement des effectifs entre 1988 et 2000, puis un nouveau doublement entre 2000 et 2010, cette croissance est à mettre en relation avec la diminution constante de l'emploi agricole salarié permanent qui est passé en 2010 en dessous du seuil de 200 emplois.

Selon l'INSEE et l'IEDOM, la part de l'emploi informel agricole dans l'emploi informel des actifs en Guyane française s’élève à 1/3 des actifs concernés (cf document 22d). L'ensemble de ces tendances, augmentation massive du nombre de saisonniers, part forte de l'agriculture dans l'activité informelle et diminution du nombre de salariés permanents conjuguées à une activité de plus en plus complète chez les chefs d'exploitation indiquent clairement que l'emploi agricole se transforme radicalement depuis une décennie. Pour certains actifs agricoles, notamment les salariés, le marché de l'emploi se dégrade grandement. Tandis que les chefs d'exploitation se professionnalisent et comptent de plus en plus sur leur activité agricole et non plus sur des activités complémentaires.

Sur l'ensemble du département seul un tiers des chefs d'exploitations travaillent à plein temps. Une autre moitié des chefs d'exploitation travaille au moins à mi-temps ou plus sur son exploitation. La situation est différente entre l'ouest et le reste du département puisque que dans l'ouest se trouve presque 80 % des actifs agricoles permanents et 90 % des saisonniers. De plus les chefs d'exploitations sont actifs à des échelles très différentes selon les espaces agricoles guyanais. Ainsi dans l'Est plus de la moitié des agriculteurs travaillent à temps plein, dans l'ouest plus des neufs dixièmes des agriculteurs travaillent à mi-temps ou plus, enfin dans les Savanes et le Centre et littoral 75 % à 63 % des agriculteurs travaillent plus d'un mi-temps. A peine le quart des agriculteurs du Centre et littoral sont actifs à plein temps.

Cependant en comparaison avec les données disponibles pour 2000, l'emploi agricole à temps plein se consolide puisqu'en 2000 seul un quart des chefs d'exploitations travaillait à plein temps.

Un fait déjà mis en évidence par les recensements agricoles de 1988 et 2000 mérite d'être explicité : c'est le poids très important des actifs féminins dans le monde agricole guyanais. Six actifs agricoles sur dix en Guyane sont des femmes, et pour les deux tiers d'entre elles en tant que chefs d'exploitations ce qui fait des femmes les chefs de la plupart des exploitations guyanaises et leur position se consolidera à l'avenir puisque dans les classes d'âge les plus jeunes, elles sont les plus nombreuses. Ici encore la situation est très nettement différenciée entre l'Ouest guyanais où se concentrent les neufs dixièmes des femmes chefs d'exploitation. De plus, 70% des jeunes chefs d'exploitation de l'Ouest guyanais sont des femmes en 2010, la proportion de jeunes femmes chefs d'exploitations restant inférieure à 30% pour le reste du territoire guyanais. Cette surreprésentation des femmes dans le monde agricole de l'Ouest guyanais s'explique simplement par le nombre important d'exploitations agricoles « traditionnelles » où les hommes ont participé au déboisement initial mais dont la culture est le privilège des femmes. Cet état de fait explique aussi que 90 % des femmes chefs d'exploitation travaillent à mi-temps ou plus contre 80 % des hommes chefs d'exploitation.

Ainsi l'agriculture reste une activité socialement très attractive, même si c'est une activité qui participe de moins en moins à la production de richesses en Guyane où elle représente moins de 4 % de la valeur ajoutée globale du département depuis 2002. C'est une activité qui continue à attirer un important contingent de jeunes puisque ceux-ci représentaient 44 et 46 % des agriculteurs en 1988 et 2000, et 37 % en 2010. Cette variation à la baisse de la part des jeunes agriculteurs s’explique de manière mécanique par le vieillissement de la génération précédente et la stagnation du recrutement agricole depuis les années 2000. Les difficultés grandissantes d’accès à la propriété foncière sont aussi un facteur à prendre pour expliquer la diminution relative du nombre de jeunes agriculteurs (cf document 22c).

2.4 La dimension protéiforme des agricultures : le jardin créole, l'abattis, l'agriculture industrielle, les savanes d'élevage, les filières agricoles

 La succession de vagues de colonisation agricole en Guyane impose que l'on décline le fait agricole au pluriel. Pour mieux cerner ce fait agricole on peut décliner la typologie suivante.

Si l'on oppose encore aujourd'hui très fortement sur le plan social et économique l'agriculture vivrière à l'agriculture commerciale, c'est d'abord en raison du prisme déformant de l'échelle de commercialisation à l'époque coloniale. Pour reprendre Braudel, on développera une typologie des agricultures guyanaises aux trois échelles de la vie matérielle :

* + une agriculture vivrière ancrée dans le quotidien,
	+ une agriculture commerciale projetant son offre sur les marchés départementaux,
	+ et une agriculture spéculative destinée à affronter la concurrence des marchés mondiaux.

Les 9/10ème des exploitations guyanaises (41% de la SAU et moins de 5 ha) s'inscrivent dans cette dimension du quotidien et du départemental. Il nous apparaît périlleux de vouloir distinguer les agriculteurs strictement vivriers de ceux qui pratiquent une agriculture commerciale. D'une part il est assez difficile de déterminer la surface minimale dont devrait disposer un exploitant en Guyane française pour s'inscrire dans une démarche d'agriculture commerciale. Ainsi l'examen des dossiers de demande de foncier agricole serait une piste intéressante en la matière puisque ils sont toujours accompagnés d'une notice technico-économique dans laquelle le futur exploitant indique la démarche par laquelle il entend dégager un profit de son terrain. Si l’on ajoute le fort poids de l'aide familiale en ce qui concerne le travail agricole et que l'on garde à l'esprit le faible taux de mécanisation des exploitations, la majeure partie de ces exploitations relèveraient plus du vivrier que du commercial. D'autre part la production vivrière peut facilement faire l'objet d'une commercialisation même limitée. Un rapide examen des vendeurs aux marchés de Cayenne, Kourou, Saint-Laurent du Maroni et des autres bourgs principaux révèlent la présence de toutes sortes de producteurs agricoles brouillant encore plus la frontière entre les exploitations familiales à caractère vivrier et les exploitations familiales strictement orientées sur le commercial. Il s'agit pour les petites exploitations de bien mesurer l'écart qui existe entre des exploitations d'abattis généralement itinérant ou de petits jardins vivriers dont les exploitants n'ont pas les moyens et le plus souvent pas la possibilité de cultiver tout ou partie dans un but commercial (notamment sur le fleuve, même si la très forte croissance démographique des foyers de peuplement va certainement initier le développement de nouvelles places de marché) et des exploitants maraîchers qui mettent en œuvre une agriculture performante, commerciale sur un terrain limité, soit en raison de son lotissement par l'Etat (Javouhey, Cacao, …) soit en raison de sa fixation le long d'un axe de transport terrestre afin de pouvoir desservir un marché local.

Ainsi l'agriculture « vivrière » ancrée dans le quotidien regroupe principalement Les cultures généralement qualifiées de « traditionnelles ». On y inclura surtout les abattis itinérants parmi lesquels on distingue des abattis dits amérindiens, bushinengués ou créoles. La taille de ces abattis est généralement en rapport avec l'importance du groupe familial qui s'y investit. Sa mise en culture initiale (défrichement, brulis) suit un mode opératoire réunissant un groupe de personnes généralement assez important selon le modèle du « mayouri » et un calendrier qui va inscrire la phase de brûlis pendant la saison sèche. Les moyens mis en œuvre relèvent de la mécanisation légère (tronçonneuses et débroussailleuses). La mise en œuvre de techniques culturales modernisées dans les abattis reste limitée et se heurte à la question du coût et de la formation des agriculteurs souvent loin des centres d'information. L'impact environnemental des abattis a longtemps été considéré comme limité en raison de la vaste réserve foncière du département. Aujourd'hui la croissance rapide du nombre d'exploitation et la croissance soutenue de la Surface Agricole Utile (5000 ha de SAU supplémentaire sur la première décennie du XXIème siècle et 58 000 ha concédés par l'Etat au titre agricole), font que la croissance démographique aidant, la vision « naturaliste » de l'abattis respectueux de l'environnement n'est plus recevable telle qu'elle. D'autant plus que l'impact environnemental des abattis n'est pas négligeable, à la fois dans le domaine phytosanitaire mais plus pragmatiquement en tant que transformation du paysage par élimination d'une grande part de la biodiversité et par la modification des sols (érosion, humus).

Au sein des catégories d'agricultures commerciales à l'échelle des marchés départementaux et d'agricultures spéculatives à l'échelle des marchés mondiaux, la distinction n'est pas toujours évidente. Ainsi la production maraîchère de Javouhey, Cacao ou des abords de l'Ile de Cayenne à vocation indéniablement commerciale pour les marchés locaux doit être distinguée des très grandes exploitations du département pour lesquelles la frontière entre vocation départementale et vocation spéculative peut évoluer dans le temps ou se confondre. La production rizicole s'adressait ainsi autant au marché guyanais qu'à l'exportation. Les vergers d'agrumes jusque dans les années 1990 produisaient principalement pour l'exportation vers les marchés antillais, aujourd'hui ces vergers peinent à écouler leur production vers un marché local où ils ne sont plus concurrentiels. Les très grandes exploitations du département (9% des exploitations concentrant 59% de la S.A.U.) sont principalement liées à la riziculture et à l'élevage dans les savanes et quelques grands vergers (d'agrumes). Ces exploitations s'inscrivent pleinement dans une agriculture commerciale voire spéculative avec une main d'œuvre de plus en plus saisonnière et dont les productions sont destinées à la transformation agro-alimentaire ou au marché de gros à Cayenne. Si l'on considère que ces exploitations étaient les principales employeuses de main d'œuvre à plein temps, aujourd'hui elles emploient une main d'œuvre saisonnière de plus en plus importante.

 Leur localisation répond peu à une logique historique, d'autant plus que la croissance urbaine sur l'Ile de Cayenne et le développement du CSG leur ont imposé parfois de déménager. Leur implantation dans les 30 dernières années répond à des besoins d'accessibilité, à la valeur du milieu naturel (terres basses pour la riziculture, savanes d'élevage, …) et aux possibilités foncières. Dans beaucoup de cas, les initiateurs de ces exploitations sont étrangers au département et ont amenés avec eux savoir-faire et compétences techniques élevées ainsi que des capitaux. Ces exploitations sont des exploitations modernes, de grande taille, largement mécanisées, et disposant de structures adaptées. Les exploitants n'hésitant pas à moderniser au fur et à mesure, ainsi dans les savanes apparaissent des hangars agricoles d'élevage ou technique couvert de panneaux solaires afin de rentabiliser la structure.

3. LA GUYANE UN ESPACE D'ENJEUX AGRICOLES MAJEURS

3.1 La question du foncier au cœur du développement des communes mais aussi des communautés

 Nous avons déjà évoqué que jusqu'au milieu des années 2000, la concession agricole est le moyen le plus facile pour obtenir un terrain, à des prix, à l'époque, souvent inférieurs à 500 euros/ha. L'attribution de ces terrains se fait depuis la départementalisation au titre dérogatoire à partir du domaine foncier de l'Etat. Dans la mesure où en Guyane, la quasi-totalité du foncier disponible relève du domaine de l'Etat. Or la cession du domaine de l'Etat relevait jusqu'à peu d'une décision législative. En 1948 et en 1962, l'Etat promulgue des arrêtés permettant que son domaine puisse être concédé pour 50 ans au maximum. Si la concession fait moins de 5ha, elle peut faire l'objet d'une cession définitive sous réserve de l'exploiter à des fins agricoles pendant 30 ans. Si elle fait plus de 5ha la concession est baillée pour 30 ans. Ces terrains concédés peuvent faire l'objet de transmissions notariées mais doivent théoriquement retourner dans le giron de l'Etat une fois le bail terminé.

Dès le début des années 1990, l'Etat et la DAAF cherchent à simplifier et clarifier les procédures d’accès à la propriété pour les agriculteurs dans la mesure où seule la propriété foncière permet la modernisation des exploitations à travers l'octroi de subventions et de crédits bancaires. Entre 1994 et 1996, l'Etat instaure un Etablissement Public d'Aménagement en Guyane (EPAG) dont les objectifs sont de faciliter l'installation d'agriculteurs en zone rurale en aménageant des lotissements agricoles à partir de terrains cédés par le domaine de l'Etat.

Le document 25 indique le cheminement alors suivi par le dossier de l'exploitant agricole. Selon les cas de figures celui-ci était instruit soit par la DAAF, soit par l'EPAG dès 2001. La complexité et parfois l'opacité[[13]](#footnote-13) des procédures amenait beaucoup de futurs exploitants à occuper des terrains pendant plusieurs années sans en être propriétaire.

La concession foncière au titre agricole peut être soit onéreuse, soit gratuite. Avec le temps les concessions gratuites tendent à disparaître au profit de concessions onéreuses à bail ou à titre définitif. Ces concessions agricoles peuvent faire l'objet d'une rétrocession[[14]](#footnote-14) à l'Etat en cas de destination à un usage autre qu'agricole pendant les 30 premières années. Lors de l'attribution, les concessions agricoles font l'objet d'une visite de contrôle par les services de la DAAF.

Plus récemment, une nouvelle administration, France-Domaine gère l'attribution foncière du domaine de l'Etat en Guyane. Cette évolution étant dû aux importantes modifications sur la législation foncière adoptées depuis le quinquennat de Sarkozy. Si les délais d'obtention de terrains agricoles ont diminués par une simplification des procédures. Les services de l'Etat cherchent à empêcher l'exploitation irrégulière ou avant attribution du domaine de l'Etat. D'autre part les conditions d’accès au domaine de l'Etat font l'objet de conditions de plus en plus drastiques pour les agriculteurs pluriactifs tendant à réserver les cessions aux agriculteurs « professionnels ».

Depuis 2002 un Plan de Développement Durable de l'Agriculture Guyanaise a été lancé conjointement par l'Etat, le Conseil Régional et la Chambre d'Agriculture, dont la moitié des fonds est alloué à la constitution d'une réserve foncière de parcelles agricoles pour l'installation de jeunes agriculteurs par l'EPAG. Depuis 2009, un Observatoire du Foncier Agricole a permis de dégager 6000 ha sur plusieurs communes de Guyane en vue d'installer de nouveaux agriculteurs.

Dans la durée, la destination de ces concessions agricoles n'a généralement pas fait l'objet d'un suivi administratif. Ce qui explique d'une part la transformation de ces terres agricoles en lotissements plus ou moins formels par les propriétaires sur lesquels en périphérie de l'Ile de Cayenne, de Kourou ou même de St-Laurent du Maroni pèse une forte pression foncière résidentielle. Ces lotissements en zone agricole sont parfois le résultat des politiques municipales qui ont rompu les contrats de concession agricoles[[15]](#footnote-15) en élaborant de nouveaux zonages du sol communal au détriment des espaces agricoles.

Ainsi dans le courant des années 2011-2012, le remaniement du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Laurent du Maroni a cristallisé l'ensemble des enjeux fonciers autour de l'agriculture en Guyane. Après l'enquête préalable de rigueur, la publication du nouveau zonage agricole de la commune a entraîné une série de protestations et d'actions des habitants de la commune dans le domaine socio-économique. En l'absence d'une commission foncière agricole, un grand nombre de zones agricoles ont été mutées en zone naturelle ou en zone urbaine entrainant par là une tension très vive entre les acteurs du monde agricole et la municipalité.

La discussion entre la mairie et les habitants des zones concernées a fait ressortir d'une part une grande difficulté à dialoguer (différents d'ordre culturel lors des réunions au marché) et d'autre part la force des enjeux socio-économiques et fiscaux. Pour la municipalité l'enjeu était de prendre en compte l'étalement urbain le long des routes rayonnant depuis Saint-Laurent et de constituer une importante réserve foncière à travers des zones naturelles. Pour les habitants de ces quartiers la sortie du zonage agricole signifiait outre l'entrée dans une fiscalité plus lourde[[16]](#footnote-16), une perte immédiate du statut professionnel (maraîcher/éleveur) et social (vivrier) et sur le plan socioculturel une attaque directe à la tradition de l'abattis. Beaucoup d'habitants de St-Laurent du Maroni adhérent au principe de l'abattis qui prend un aspect protéiforme selon les interlocuteurs : pour les uns, jardin-créole ou seconde activité pour compléter les revenus salariés, pour les autres droit communautaire ou fondamental à la nature « ethnique ». Dans tous les cas, le droit à l'abattis est aussi fortement affirmé dans l'Ouest guyanais que le droit à la terre revendiqué par les associations du Centre-Littoral et interroge la société guyanaise qui malgré son urbanisation croissante reste attachée fortement à cette forme d'agriculture familiale ou communautaire pluriséculaire.

La question des zonages agricoles s'est finalement résolue au cours d'une grande enquête constituée sous la forme d'ateliers de quartiers. Le but de ces ateliers a été d'abord de restaurer un dialogue mal engagé. Cela a permis aussi aux Services de l'Urbanisme de Saint-Laurent du Maroni de mieux connaître le paysage agricole de l'Ouest guyanais. Le résultat a été un retour au statu quo ante en ce qui concerne les espaces ruraux de la commune.

Néanmoins le développement urbain incontrôlable qui s'affirme le long des voies routières reste un des grands enjeux fonciers pour les collectivités locales car du zonage de ces espaces dépend la gestion de la voirie, de l'assainissement et des réseaux ainsi que les subventions afférentes de la part de l'Etat. Un grand nombre de communes guyanaises sont dans une situation relativement analogue à celle de Saint-Laurent du Maroni et peinent à trouver une solution entre la préservation des zones agricoles périurbaines et la satisfaction des besoins résidentiels d'une population en pleine croissance.

A l'échelle des individus, la demande foncière reste largement insatisfaite. Dans des lotissements agricoles comme celui de Couachy à Mana, les lots ont été achetés par des concessionnaires qui développent une agriculture minimale pour se faire enregistrer à la MSA en tant que pluriactif. Dans les DROM, la loi autorise en effet l'agriculteur à construire son logis sur son exploitation sans tenir compte du zonage communal.

Aujourd'hui la question agricole est au cœur de la gestion par les politiques et les citoyens du foncier. Pour beaucoup de communes la destination réelle des parcelles a produit une véritable mosaïque dans le zonage initial de la commune. Les débats en cours à Saint-Laurent du Maroni montrent à l'envi les tensions qui se créent et s'accentuent quand il s'agit de décider d'un nouveau zonage car les nouvelles zones trouvent autant d'opposants que de défenseurs en raison de la juxtaposition des activités résidentielles, artisanales et agricoles sur un foncier généralement cédé pour l'agriculture au départ. La régularisation du statut des terrains est en elle-même une source de tensions sociales dans la mesure où le foncier agricole échappe à la taxation foncière. Les quartiers agricoles autrefois non cadastrés se densifient à chaque génération entraînant la multiplication des bâtis. Les tensions résultent de la juxtaposition de plus en plus dense de l'habitat mais aussi de la volonté des autorités locales de régulariser les bâtis actuels par la cadastration. Les populations qui y résident sont partagées sur ces régularisations. Pour certaines communautés, notamment amérindiennes, se posent la question du statut des bâtis et terres cadastrées : propriétés communautaires ou individuelles, sachant que dans le premier cas la législation foncière n'est pas au désavantage des occupants, qui se retrouvent exonérés de toute forme de taxation mais entraine des difficultés quant aux ayants droits à la résidence ou l'exploitation de ses terrains communautaires. Ainsi des périmètres sont réservés par l'ONF notamment pour une exploitation communautaire à certaines populations de Guyane française. Sans entrer dans le débat entre reconnaissance d'un droit des autochtones des Nations-Unies et le principe constitutionnel d'égalité juridique entre citoyens de la République Française, la gestion de ce foncier communautaire est aujourd'hui en débat car elle induit de facto une inégalité dans l’accès au foncier de l'Etat. Ce débat sur la mise à disposition du foncier de l'Etat au nom d'un droit communautaire « naturel » existe aussi chez les populations noirs-marrons. Dans les deux cas, il renvoie à la non résolution à l'époque coloniale puis à l'époque départementale du statut des terres agricoles et des espaces communautaires laissés à disposition de populations réputées autochtones par l'Etat français. Le retour de ces terres agricoles et de leurs bâtis dans le giron cadastral est perçu d'une part positivement par ceux qui accèdent ainsi à une propriété réelle et incontestable. Cependant pour les nouveaux propriétaires l'enregistrement cadastral, parfois offert par l'envoi d'un géomètre aux frais de la mairie ou de la communauté de communes, est perçu négativement dans la mesure où la taxe foncière et la taxe d'habitation sont désormais levées auprès de populations qui jusque-là y échappaient. L'impact de la cadastration des abattis reste encore à mesurer car la propriété réelle d'un terrain exclu son abandon et entraine une responsabilité foncière à long terme.

D. Mangal, oppose dans sa thèse *La Guyane pour un développement durable amazonien* une administration française dont le seul dessein serait de préserver à tout prix son domaine foncier forestier sous le prétexte environnemental, à des Guyanais en mal de développement souhaitant intensifier les activités déjà existantes (agriculture, extraction aurifère, …) et en démarrer de nouvelles (exploitation du pétrole). Pour D. Mangal c'est la cession du trop important domaine foncier de l'Etat en Guyane qui garantirait un développement des activités humaines, et au premier chef des activités agricoles nécessaires à la subsistance de populations dépendantes de l'économie de transfert mise en place depuis la colonisation.

La proposition d'un développement de la Guyane française durable se pose pour D. Mangal de la manière suivante : la scission du territoire en deux espaces distincts : un littoral, déjà exploité, recevrait les activités polluantes et dégradantes mais nécessaire au développement des hommes ; et l'intérieur, qualifié d'amazonien[[17]](#footnote-17), deviendrait un sanctuaire, ce qui est déjà concrétisé par le Parc amazonien de Guyane, où les activités humaines sont limitées et s'inscrivent dans le strict respect de l'environnement.

Les propositions de D. Mangal font la synthèse de nombreuses idées qui voudraient que le développement de la Guyane ne pourrait s'inscrire que dans la consommation du domaine foncier inexploitée de l'Etat. A cette vision manichéenne de l'utilisation du territoire, très proche de l'état d'esprit qui préside au front pionnier amazonien mais qui s'inscrit aussi dans la dialectique de nombreux affrontements d'associations réclamant un droit à la terre pour les « communautés autochtones[[18]](#footnote-18) » qui auraient quelque part été spoliées de leur territoire légitime par l'histoire coloniale. Dans un même ordre d'idée des associations locales réclament pour les populations « guyanaises » au sens large le « droit à la terre » pour y faire son abattis (créole, amérindien, bushinengue, ou autre) et son logement. Cette association a connu un conflit juridique d'importance avec l'Etat en raison de son occupation abusive de terrains en cours de concession, ou non concédés du domaine.

A cette vision ancienne et considérée comme allant de soi, il convient d'opposer la vision administrative de l'utilisation du foncier agricole, récemment synthétisée par deux ingénieurs des Eaux et Forêts (Menard et Monin), qui voient là une mobilisation souvent abusive, d'une réserve foncière mésusée et trop souvent laissée à l'abandon après avoir été mise en valeur, ou convertie à un nouvel usage sans réflexion d'ensemble sur le foncier à l'échelle communale ou départementale. Si on rapporte les 58 000 ha concédés par l'Etat depuis 2000 au nombre d'habitants de la Guyane en 2010, chaque guyanais aurait reçu l'équivalent de 3000 m2 de terres agricoles (soit une parcelle de lotissement périurbain en métropole ou encore un joli jardin créole ou ouvrier). Même si ce calcul peut sembler absurde, le gaspillage de ce foncier agricole est d'autant plus évident que la SAU globale du département n'a gagné que 5000 ha pour la même période. Moins de 10% de gain sur 12 ans, cela indique que le foncier agricole connait non seulement des mutations rapides mais aussi une crise sévère. Les transferts des terrains agricoles à d'autre destination est aussi rapide que la création de nouveaux terrains agricoles.

D'autant plus que la question foncière en Guyane est intrinsèquement liée à d'une part à la politique de l'Etat qui possède la quasi-totalité du foncier à travers la propriété domaniale et d'autre part à la question du développement territorial par l'agriculture et ses industries. Pour beaucoup d'auteurs (M.J. Jolivet par exemple au temps de l'ORSTOM), s'il est une constante des politiques de développement de la Guyane en tant que territoire inscrit dans des échanges économiques régionaux, nationaux et maintenant globalisés, c'est le fait que toutes les stratégies de développement du territoire guyanais ont été impulsées par l'Etat et basées sur deux axes : le peuplement et la mise en valeur agricole de ce territoire réputé vierge. L'une ou l'autre se complétant et se précédant selon les circonstances et les plans mis en œuvre.

Or Morin et Menard rappellent un certain nombre de points essentiels, souvent occultés par les politiques « agricoles » mises en œuvre en Guyane. Tout d'abord une grande méconnaissance de la valeur agricole des terres guyanaises, soulignée déjà par A. Joanne et souvent rappelée par la suite par de nombreux scientifiques. Morin et Menard, rappelle que les périmètres d'attribution de terres agricoles par l'EPAG font rarement l'objet d'étude préalable quant à leur potentiel agronomique. Ainsi le lotissement agricole du « Bassin mine d'or » à Mana a été réalisé sur un substrat de sable blanc dont les très mauvaises qualités agronomiques sont bien connues par les acteurs agricoles guyanais.

Pour ces deux ingénieurs généraux des Ponts, des Eaux et des Forêts, il faut « refonder » la politique du foncier agricole en Guyane. Afin de maintenir le niveau d'autosuffisance alimentaire sur le département au taux actuel, il faudrait mettre en valeur 1000 ha de SAU supplémentaire chaque année. Les résultats des enquêtes statistiques agricoles AGRESTE sont très claires, entre 1988 et 2010, la SAU guyanaise passe de 20 639 ha à 25 345 ha soit un accroissement annuel moyen de 392 ha sur 22 ans (au total un accroissement des terrains exploités de 4 706 ha). Pour la période 2000-2010, G.-A. Morin et J.N. Menard, estime qu'en tenant compte des disparitions de terres agricoles (par exemple 1 500 ha de SAU ont été perdues dans les rizières poldérisées à Mana) l'accroissement net de terres agricoles est au maximum de 5 000 ha, ce qui au regard des 58 000 ha attribuées par l'Etat au titre de la mise en valeur agricole, signifieraient que plus de 90% des terres cédées par l'Etat n'ont pas fait l'objet de mise en valeur agricole durable. Les auteurs expliquent cet écart entre attribution de fonciers et accroissement effectif de la SAU par le cumul de deux phénomènes : 1) l'utilisation des procédures d'attribution de foncier agricole plus souple pour d'autres utilisations, notamment l'habitat, 2) la disparition rapide de terres agricoles aménagées, soit par mutation foncière, soit par abandon des exploitations ou renouvellement de celles-ci sur de nouveaux terrains. G.-A. Morin et J.N. Menard déplore d'ailleurs à cette occasion que le phénomène de mitages par les zones urbaines et les axes de circulation des espaces agricoles soit difficile à mesurer, ce principalement en raison de l'absence « d'un enregistrement adéquat des attributions et de l'histoire des parcelles ». Pour les deux rapporteurs, il apparaît que la pression autour des noyaux urbains a provoqué un mitage des anciennes zones agricoles périphériques (souvent de grande valeur car anciennement exploitées suite à un aménagement et un subventionnement des pouvoirs publics), mitage accéléré et particulièrement étendu en raison d'une densité faible de l'habitat résidentiel dont les acteurs semblent privilégier sous une forme de grandes parcelles à lotir.

Pour ces deux rapporteurs, la politique de cession du domaine de l'Etat face aux besoins de l'agriculture se trouve dans une situation de crise complexe car le système actuel est inadapté. Ainsi la cession d'espaces forestiers du domaine de l'Etat est à la fois un non-sens écologique dans le cas des abattis[[19]](#footnote-19) et surtout un non-sens économique car les coûts pour défricher et préparer les parcelles, (aujourd'hui en moyenne de 3000 €/ha), absorbent la quasi-totalité des investissements ou de la Dotation Jeune Agriculteur[[20]](#footnote-20). Il serait aussi selon eux parfaitement raisonnable d'envisager la cession du domaine de l'Etat pour satisfaire les besoins culturels sous la forme de « parcelles de week-end » qui s'appuierait sur la législation déjà existante des « jardins ouvriers ». Cette législation reconnaît un « droit des familles à jouir d'un lopin de terre cultivable».

Morin et Menard insistent dans leur rapport sur la nécessité d'améliorer les modalités d'attribution du foncier agricole mais aussi la préservation du foncier agricole. Ce foncier agricole fait l'objet d'une surveillance par l'Observatoire du Foncier agricole de Guyane mais la mise en place du Plan de Développement Régional de la Guyane en 2013 remettra largement en question le rôle de cet observatoire. L'absence dans le DROM d'un organisme de gestion foncière agricole est la principale cause de l'érosion continue du potentiel agricole du territoire. La création d'une SAFER qui géreraient les terres agricoles et définiraient les périmètres d'attributions avec droit de préemption et établissement de statistiques foncières, ou le transfert de ce type de compétences à une administration permettrait la protection efficace du foncier agricole. Le principal obstacle à la création d'une SAFER demeure sa constitution par l'apport de capitaux privés, l'Etat ne pouvant qu'être participant minoritaire à la SAFER. La question du foncier agricole reste encore aujourd'hui un objet de débat entre les services de l'Etat et surtout entre les différents échelons des pouvoirs publics, aux intérêts souvent contradictoires, et les usagers de ce foncier agricole. La croissance urbaine et démographique avivant le débat en introduisant une pression économique sur ces terres et un besoin social de logement.

Pour résumer, le foncier et l'agriculture entretiennent des rapports difficiles mais qui s'inscrivent dans une logique de mitage du domaine foncier de l'Etat. Pour schématiser, à partir de la croissance démographique à la départementalisation, les activités agricoles ont cru consommant l'espace périphérique aux foyers de peuplement déjà installés puis au fur et à mesure que l'urbanisation résidentielle consommait les espaces agricoles les plus proches, ceux-ci se sont transportés sur de nouvelles concessions en périphérie de la poussée urbaine. Sur les fleuves, le schéma est relativement différent puisque la cause de cette poussée foncière agricole est la même mais qu'elle s'est réalisé en suivant le fleuve et ses affluents et en chapelet autour des villages qui se densifient. Cette logique de colonisation agricole n'étant pas planifiée et certainement pas concertée, il faut exclure le schéma de front agricole de type amazonien où l'action de l'Etat est très concrète à travers le développement réticulaire agricole imposé par une voirie en damier et concerté avec de grandes entreprises mais aussi avec le déplacement subventionné de populations agricoles depuis les foyers urbains du sud et de l'est du pays.

3.2 Quelles pratiques agricoles et phytosanitaires faut-il envisager pour inscrire l'agriculture guyanaise dans un schéma de développement durable ?

 Avec les nouvelles orientations de la PAC en ce début de XXIème siècle, l'agriculture guyanaise se trouve face à un défi majeur : la mise en œuvre d'une politique phytosanitaire s'inscrivant dans une perspective de développement durable. A l'instar de la Guadeloupe aujourd'hui très vivement critiquée par l'utilisation du chlordéchone, la Guyane souffre elle aussi de pratiques phytosanitaires particulièrement menaçantes pour l'environnement, notamment en matière d'utilisation de désherbants de type glyphosphates. De plus un certain nombre de productions agricoles guyanaises risquent de perdre leur homologation commerciale intracommunautaire en raison de certaines pratiques. Par exemple la riziculture a dû abandonner la pratique des épandages aériens et développer de nouvelles techniques de lutte contre les ravageurs.

Pour adapter les méthodes de production et la qualité des produits agricoles, le Service de Protection des Végétaux (SPV) et la DAAF en général mènent de nombreuses études pour mesurer l'impact de ces pesticides sur l'environnement et pour développer de nouvelles pratiques culturales à partir de méthodes et de produits moins agressifs. L'ensemble de ces travaux s'inscrit dans le cadre du plan Ecophyto-dom 2018. Le plan Ecophyto-dom 2018 définit par l'Etat rappelle les grands axes spécifiques au développement d'une agriculture respectueuse de l'environnement dans les DOM. Ce plan prévoit d'améliorer les pratiques agricoles pour réduire la consommation de pesticides par deux sur 10 ans, de réduire les intrants par l'innovation agronomique, d'améliorer la diffusion des connaissances et techniques phytosanitaires à l'ensemble des acteurs de la profession agricole et si possible d'améliorer l'information en temps réel des agriculteurs sur les maladies et les ravageurs qui apparaissent afin de rendre plus efficiente la lutte.

Afin d'atteindre les objectifs du plan Ecophyto-dom, la DAAF et la SPV avec l'aide de la Chambre d'Agriculture, des structures de formation rurale et les associations d'agriculteurs multiplient les formations dans le domaine phytosanitaire et publient les résultats des recherches innovantes dans différentes brochures.

Le développement dans le dernier quart du XXème siècle des parcs naturels régionaux et nationaux en Guyane impose une redéfinition des pratiques dans les espaces agricoles du périmètre de ces parcs et dans les espaces limitrophes, notamment en ce qui concerne les abattis consommateurs de quantité très importante de territoire. Pour ce qui concerne le Parc amazonien des protocoles et des zonages ont été établis par les communautés concernées et les autorités du Parc. Cependant l'immense territoire concerné par le Parc et ses espaces périphériques sont devenus de facto des territoires exclus d'une mise en valeur agricole de grande ampleur. Les territoires sous l'autorité du Parc pourraient faire l'objet de mise en valeur agricole durable comme cela se fait dans les parcs naturels du territoire métropolitain en définissant des cahiers des charges précis et en pratiquant un contrôle d'agriculture qui serait de type labellisée.

Il en va de même dans les Zones de Droit d'Usage Collectif (ZDU ou ZDUC) qui ont été instituées par un décret du 14 avril 1987 dans le but d'assurer la subsistance des populations traditionnelles. Le périmètre de ces ZDU est arrêté aprés demande à la préfecture par une communauté considérée comme « traditionnelle » au territoire. Les ZDU font aujourd'hui l'objet d'une évaluation car le caractère des activités de subsistance collectivement autorisées ayant été délimité partiellement, les administrations concernées mais aussi parfois les communautés « traditionnelles » font face aujourd'hui soit à de nombreux abus, soit à une sous-utilisation des périmètres établis. De manière générale, l'utilisation collective de ces espaces par un groupe dont la personnalité juridique est délimitée de manière très floue n'est pas satisfaisante.

3.3 La Guyane est un espace insularisé qui impose de fortes contraintes au monde agricole (fermeture phytosanitaire, exclusif des marchés agro-alimentaires, compétitivité des filières, éloignement des infrastructures, des marchés…)

 L'intégration à l'espace communautaire européen a poursuivi et renforcé la politique de continuité territoriale mise en place à partir de la départementalisation. L'Etat dans le cadre du développement économique guyanais a fait de la Guyane un espace insularisé sur le plan agricole. Cet aspect insulaire existait déjà fortement dans le cadre de l'Exclusif d'Ancien Régime et dans les politiques coloniales d'échanges qui plaçaient la Guyane au terminus de circuits d'échanges très fortement polarisés vers la métropole.

Les législations nationales et européennes forment un ensemble complexe de barrières accentuées on l'a déjà vu par la faiblesse des infrastructures d'échanges intérieures et extérieures de la Guyane.

Les législations en vigueur s'opposent aux échanges régionaux avec le Brésil et le Surinam surtout en raison de questions phytosanitaires et de questions d'homologation des produits et des productions. Sur le plan phytosanitaire c'est autant pour éviter la propagation de maladies que pour garantir la santé du consommateur que l'importation de végétaux et d'animaux depuis ces espaces voisins est soumises à de nombreuses restrictions et contraintes. Par exemple sur le port de Saint-Laurent du Maroni, les importations d'oignons et d'ail hollandais en provenance du Surinam sont étroitement surveillées, notamment pour éviter l'entrée de substrats (la terre est porteuse de nombreuses maladies). En matière de santé des consommateurs, les productions animales et végétales du Surinam et du Brésil se font sur des normes assez proches des productions nord-américaines ou méso-américaines faisant intervenir par exemple dans le cas des élevages surinamais une utilisation systématique des antibiotiques, pratiques interdites en France. Dans le même ordre d'idée, l'usage abondant de pesticides, d'herbicides et d'insecticides au Surinam comme au Brésil en matière de production végétale, interdit leur importation sur le territoire.

A ces interdictions d'ordre sanitaire s'ajoute la question de la propagation des espèces végétales et animales dans le milieu guyanais. Ainsi les H'mongs ont importés avec succès certains fruits tropicaux comme le ramboutan. Or l'entrée d'un végétal ou d'un animal dans un milieu étranger doit faire l'objet d'une évaluation de l'éventuel impact sur le milieu. L'entrée mal contrôlée de plusieurs espèces de bambous en Guyane s'est révélée une véritable plaie, car ils se sont révélés envahissants et particulièrement difficiles à éliminer.

Pour les animaux se pose la même question : quel impact l'importation d'une espèce a-t-elle sur le milieu ? Même si au demeurant les élevages traditionnels de Guyane ont plutôt eu à faire face à une inadaptation des cheptels aux maladies et à la médiocre qualité des ressources alimentaires naturelles locales. L'élevage des espèces animales guyanaises propres à la consommation et faisant l'objet d'une chasse ou d'une pêche importante comme l'agouti, l'atipa, le pac est freinée par les dispositions sur l'élevage du gibier et dans certains cas par la législation sur la protection des espèces menacées. A l'obligation de tenir des locaux d'élevage propres et de conduire une alimentation saine, il faut dans le cas d'animaux sauvages faire la preuve d'un certain nombre de compétences dans le domaine de l'élevage de la faune sauvage. En d'autres termes l'élevage des espèces chassées ne peut se faire qu'au terme d'une formation coûteuse et longue pour les futurs éleveurs, tandis que dans l'ensemble des pays d'Amérique du Sud, on élève la faune sauvage à grande échelle (atipa au Brésil, iguane dans tout l'Amérique Centrale du Sud). Cette difficulté à mettre en œuvre des programmes d'élevage de la faune locale fait qu'aujourd'hui cette activité est largement anecdotique et ne semble pas envisageable dans le cadre d'un développement agricole durable qui tiendrait compte des cultures alimentaires guyanaises et permettrait la survie, et éventuellement le repeuplement d'espèces naturelles que la pression de chasse décime rapidement.

Pour ce qui est des productions guyanaises, la plupart des végétaux sont depuis les années 2000 freinés à l'exportation par une barrière sanitaire mise en place par la CEE (directive européenne 258/97) vis-à-vis de ce qu'elle considère comme des « nouveaux fruits », c'est à dire l'ensemble de la gamme des fruits tropicaux et équatoriaux n'ayant pas fait l'objet d'une commercialisation importante jusqu'à aujourd'hui. Ces « nouveaux fruits » doivent faire la preuve de leur innocuité avant de pouvoir entrer dans le marché européen. Cette mesure est d'autant plus protectionniste que l'étude de l’innocuité d'un fruit doit se faire non pas pour chaque variété mais par le producteur et à ses frais. Pour les producteurs guyanais disposant de fonds limités cette barrière est rapidement infranchissable. Pour contrer cette mesure, le Brésil et le Pérou ont décidé de faire inscrire un certain nombre de leurs productions agricoles au « codex alimentarius » (registre des produits alimentaires reconnus au niveau mondial).

Isolement commercial, sanitaire et douanier, mais aussi isolement économique et social, l'agriculture guyanaise doit faire face à la concurrence nationale, européenne et mondiale (CEE, CARICOM, zone ACP) avec d’autant plus de difficultés que les coûts de production sont bien plus élevés en Guyane (main d’œuvre, matériels, intrants…).

3.4 La question de l'autosuffisance alimentaire du territoire guyanais, un « serpent de mer » du développement économique guyanais

 En Guyane, tant pour les populations que pour leurs dirigeants, la recherche de l'autosuffisance alimentaire a été une priorité à toutes les époques. Elle est liée à l'isolement de la Guyane et à la longueur des circuits d'approvisionnement extérieur qui jusqu'à l'orée des années 1980 étaient exclusivement maritimes en raison de l'absence d'un réseau routier vers le Surinam et le Brésil. L'approvisionnement alimentaire de la Guyane française est encore très largement maritime, la concurrence de la voie routière et fluviale s'exerce plus dans le domaine des trafics alimentaires interlopes et la voie aérienne reste très limitée en raison des surcoûts faramineux qui la réserve aux produits de grands luxes (par exemple les huîtres de Noël).

En réalité cette question de la dépendance alimentaire est perçue ou vécue différemment en fonction des populations et des autorités concernées et des périodes. Ainsi, les populations des fleuves de Guyane, ont développé des agricultures autarciques (y compris pour la production de sel, produit qui n'est pas perçue comme un facteur de dépendance alimentaire aux périodes modernes). Aujourd’hui, avec le développement des réseaux routiers, des dessertes aériennes, cet aspect autarcique est remplacé par l'enjeu de l'autosuffisance. Il s’agit de contrebalancer une balance commerciale très largement déficitaire, en raison d’importations massives d'aliments, notamment dans le secteur de la viande, des céréales, des farines, des légumes secs, des huiles, du sel, des alcools.

Pour les populations et les élites locales les enjeux sont d'ordre culturel et économique. Cet enjeu existe déjà en de nombreux territoires français où les gouvernants et les populations oscillent entre un « protectionnisme » pour les produits locaux et une intégration aux marchés globalisés, source de débouchés dans un contexte d'interdépendance et de complémentarité agroalimentaire entre les membres de l'UE.

Or le coût des territoires ultramarins pour la France et l'U.E. a amené ces dernières à engager des politiques de développement endogène durable reposant sur l'autosuffisance alimentaire. Le régime de subventionnement agricole devrait aujourd'hui favoriser les productions allant dans ce sens même si le dernier rapport de la Cour des comptes en 2011 montre que les filières spéculatives de la canne et surtout de la banane demeurent les plus subventionnées en DOM. Au demeurant la Guyane capte une portion assez faible des subventionnements agricoles de tous ordres, ceci s'expliquant certainement par le nombre important des exploitations vivrières.

Consommer des céréales et des farines extérieures dans un département qui produit du riz et des farines de tubercules est un contresens économique, en raison des coûts maritimes, qui produit aussi des acculturations voire des dépendances pour les populations guyanaises. C'est aussi un des facteurs d'explication de la « vie chère » dans le département, les populations consommant des produits importés par une unique voie maritime et à certaines périodes par une seule compagnie maritime.

Avec la départementalisation, cet enjeu est aussi devenu le cheval de bataille de nombreuses administrations qui cherchent à développer les filières agricoles et agroalimentaires non plus en les inscrivant dans un modèle colonial spéculatif (l'ancienne méthode pour diminuer le déficit commercial) mais dans un développement autocentré. Ce développement autocentré souffre aujourd'hui de l'insertion du territoire dans la globalisation. Rappelons que le développement de la filière œuf du département s'est fait au prix d'une mesure protectionniste d'exception. Sur le plan des prix agricoles, la Guyane comme tous les territoires en voie de développement, subit un effet de ciseaux vis à vis du marché mondial : elle exporte ces productions aux prix bas des cours mondiaux, et importe des produits alimentaires transformés à des tarifs élevés. (PARMENTIER 2009).

Depuis quelques décennies, il est admis que les productions maraîchères et fruitières de la Guyane couvrent à 90% les besoins du département. Depuis 2000, la production légumière est globalement croissante. Un examen détaillée des statistiques révélant une croissance plus soutenue de la production des tubercules, et une baisse de la production des bananes légumes. Si on s'intéresse aux surfaces cultivées par type de production, les surfaces dédiées à la production, y compris de tubercules, restent stables tandis que les surfaces toujours en herbes ne font que croître. Quant aux surfaces dédiées aux fruitiers, elles se réduisent fortement. Le document 26a permet de constater que dans le domaine des fruits frais, des légumes frais et des céréales le département produit bien plus qu'il n'importe. Des études plus poussées dans ce domaine permettraient de mieux cerner les dépendances alimentaires du territoire afin d'éventuellement pouvoir y remédier avec plus de discernement. Ainsi le maraîchage ne remplace pas l'importation de farines de céréales. La production de tubercules (principalement du manioc pour le couac) ne remplace pas l'importation de tubercules comme la pomme de terre. La question de l'autosuffisance alimentaire doit aujourd'hui relever le défi d'une globalisation qui a produit à la fois une interdépendance alimentaire entre les territoires et une dispersion de fragments de la culture alimentaire nationale de nombreux pays en raison des migrations. La Guyane s'inscrit pleinement dans ces dynamiques globalisées. Par exemple la sauce « sioux[[21]](#footnote-21) » est un ingrédient de base de nombreuses préparations guyanaises, elle n'en demeure pas moins produite en Asie. On pourrait multiplier les exemples à l'infini en raison des apports migratoires anciens et récents en Guyane.

Enfin, la question de l'autosuffisance alimentaire est constamment remise en question par la croissance démographique mais aussi par les orientations de la production agricole. Ainsi en 2006, les Guyanais consommaient 52% des 15073 tonnes de riz produites alors (soit 7800 tonnes de riz). Depuis 2011, le département est à nouveau fortement dépendant des importations de céréales en raison de l'évolution conjoncturelle. Dans le domaine de la viande (90 % de la consommation est importée) la dépendance est non seulement forte mais l'écart de valeur entre les productions locales et les importations sont un frein au développement de la commercialisation des productions locales. La filière viande connait de fortes fluctuations annuelles en terme de volumes d'abattage propre à des effets conjoncturels (crise de la filière, crise de l'approvisionnement en aliments bétails). Les cheptels connaissent une croissance soutenue, notamment en matière de bovins (cf document 26c) et de caprins. Cependant le cheptel porcin est en nette régression depuis 2007. En 2010, le nombre de porcin était de moitié égal à celui de 2005. Si l'évolution se confirme l'alimentation en viande fraîche du département régressera fortement. Par exemple entre 1986 et 1988 l'abattage bovin double pour atteindre 457 tonnes en 1988 en pleine crise structurelle de la filière bovine. Ces volumes baissent par la suite et en 2005 la production est de 357 tonnes. La même année on produit 420 tonnes de viande de porc aux abattoirs de Rémire (la production en déclin ne couvre alors plus que 32% des besoins départementaux). En 2010, la production de viande de porc est de 866 tonnes, c'est à dire un recul de 30 tonnes alors que la population ne cesse d'augmenter.

Par ailleurs la question des prix élevés sur les produits frais a incité la préfecture à mettre en place un observatoire des prix agricoles sur les marchés de Cayenne, Kourou et Saint-Laurent du Maroni qui sont consultables sur Internet pour les séries de l'année 2012[[22]](#footnote-22).

La dépendance de la Guyane Française vis à vis des transports maritimes dont les coûts sont en hausse pose la question de l'autosuffisance sous un autre angle.

Ainsi une grève prolongée bloquant le port voit les rayons des magasins se vider rapidement tandis que des circuits informels déjà bien rodés s'amplifient depuis les villes de Saint-Laurent du Maroni et de Saint-Georges vers Cayenne et le littoral. Grèves du port, ou retard de livraison des caboteurs depuis Port Of Spain peuvent provoquer de véritables crises d'approvisionnement en aliments ou en intrants imposant une diminution ou une cessation des activités pour les agriculteurs.

Si l'on analyse la situation en s'intéressant aux productions animales guyanaises s'impose rapidement l'idée que dans de nombreux domaines cette dépendance portuaire de l'agriculture est nuisible à son développement. Ainsi il a fallu interdire l'importation d'œufs extra départementaux à la mi-2005 pour que se développe véritablement une filière avicole qui a produit 18 338 000 œufs en 2011 pour une population supérieure à 250 000 habitants, soit un ratio de 75 œufs par habitants par an. A savoir que sur le territoire métropolitain a été produit 11 857 745 000 œufs en 2008, soit un ratio moyen de 185 œufs par habitants par an environ. Comment expliquer une telle différence ? Pour certains ce serait les modes de consommation qui serait différents, pour d'autres ce serait une illustration d'un marché local saturé par une production avicole industrielle aux produits chers et qui favoriserait une production directe à « l'abattis » et des circuits de contrebande d'œufs depuis le Surinam.

La production de viande de consommation locale est handicapée par de nombreuses contraintes extérieures au territoire comme le cout élevé à la formation des cheptels.

Ensuite les aliments de complémentation sont nécessaires dans tous les cas pour les ruminants si on veut produire des carcasses assez charnues dans des délais corrects pour la qualité de la viande. L'absence de filières céréalières autre que la riziculture, impose l'importation de grandes quantités d'aliments depuis l'U.E. ou le Brésil si l'aliment est homologué, c'est à dire généralement sous forme de matière première agricole qu'il faut transformer ensuite. Quelques agriculteurs ont développé, notamment pour l'élevage des bovins et des porcs, une petite production de maïs-grain et ensilage locale, ainsi que de fourrage. C'est certainement dans cette voie que pourra être diminuée la dépendance des éleveurs aux importations d'aliments et ainsi les coûts de production.

Les traitements vétérinaires restent un grave problème en Guyane, car sorti des espaces littoraux du centre, les personnels vétérinaires sont de moins en moins nombreux, pouvant difficilement assumer les gardes ou les urgences. Le prix des produits vétérinaires est aussi particulièrement élevé, ce notamment en raison du coût du transit aérien de la plupart de ces produits. Enfin, de nombreuses maladies ne disposent pas d'une médicamentation appropriée dans le panel des produits homologués pour le territoire français. Cet état de fait, auquel parfois il est peu remédié[[23]](#footnote-23) impose ou perpétue chez de nombreux éleveurs, mais aussi particuliers, l'utilisation de produits et de techniques de soins apprises au Surinam ou au Brésil. Certains produits particulièrement prohibés par la France ou l'U.E. sont en permanence disponibles dans le circuit informel et très utilisés dans le cadre notamment des exploitations de petite dimension.

La deuxième décennie du XXIème siècle lance à l'agriculture guyanaise le défi de poursuivre dans la voie de l’autosuffisance tout en faisant face à la modification des contraintes environnementales et à une croissance démographique qui ne fléchit pas. Les régions agricoles guyanaises et au premier chef l'ouest jeune et dynamique seront certainement de formidables laboratoires socio-économiques d'où émergeront une agriculture avec des caractères traditionnels (l'abattis vivrier) et des techniques modernisées et innovantes afin de répondre à ces défis d'une agriculture inscrite dans un développement endogène et durable.

3.5 L'agriculture un enjeu social et culturel dans un territoire de migrations

 La Guyane est un territoire receveur de flux migratoires régionaux et internationaux d'importance majeure qui ont tous été sinon motivés, du moins intéressés à l'agriculture soit dans une démarche colonisatrice, soit dans une démarche intégratrice. Aux périodes précoloniales et coloniales, les migrations voulues (colon-planteur, migrations amérindiennes dans l'espace régional ou à petites échelles avec l’accès aux outils métalliques) ou imposées (traite négrière, marronnage puis engagisme) se font dans une optique de colonisation agricole ou de développement agricole à des fins vivrières. A partir de la départementalisation, les populations de Guyane se consolident avec de nouvelles vagues migratoires dont l'arrivée se fera non sans heurts mais s'inscrira de nouveau dans un cadre agricole.

Les populations H'mongs en sont l'exemple, leur installation en Guyane étant préconisée dans la mesure où ils s’inscrivent dans le développement agricole planifié du département (le Plan vert n'est pas encore abandonné). D'autres populations, arrivées depuis, s'installent avec des projets agricoles. Des populations surinamaises et guyaniennes, installées à Charvein ont fait de cet ancien camp militaire un « bourg » agricole depuis lequel rayonne un nombre croissant d'abattis et qui pour certains se tournent vers une agriculture modernisée (élevage de poules pondeuses notamment). Autour de Cayenne, des populations d’origine haïtienne ont développées un maraîchage sous serres et le plus souvent dans des bacs hors sols. Sans multiplier les exemples, l'agriculture demeure au XXIème siècle un outil d'intégration particulièrement fort pour ces populations migrantes.

Le développement d'une activité agricole dans un espace encore largement sous-exploité et surtout sous-encadré permet à ces populations d'atteindre une certaine autosuffisance alimentaire, de développer des revenus informels, mais aussi de s'inscrire dans la société en acquérant avec le temps, la propriété réelle des terrains exploités et le statut social agricole, c'est à dire un emploi reconnu, une sécurité sociale et un héritage à transmettre ou du moins un capital foncier.

Cette capacité de l'agriculture comme facteur d'intégration et de développement économique du territoire et de ses populations est encore largement avancée par de nombreuses autorités régionales. La thèse de D. Mangal donne à l'agriculture une large place dans le développement régional, notamment à travers la question de l'autosuffisance alimentaire. Plus récemment, lors du séisme meurtrier d'Haïti, le maire de la commune de Saint-Elie a proposé un plan de développement économique de son bourg (aujourd'hui enclavé par le barrage de Petit-Saut et longtemps mis en coupe réglé par les orpailleurs clandestins) qui se serait basé sur la venue d'une centaine de réfugiés Haïtiens du séisme auxquels la commune aurait attribué des lots agricoles pour y développer des productions destinées au marché local. Sa proposition a révélé, à travers les interventions diverses d'hommes politiques et d'associations locales, les enjeux migratoires mais aussi fonciers qui agitent la société guyanaise. La proposition étant attaquée sur la cession à de parfaits étrangers de terres alors que les Guyanais ne peuvent plus y accéder aussi facilement qu'autrefois. Si les débats télescopaient les tensions foncières autour de Cayenne, Kourou ou Saint-Laurent du Maroni et les évolutions récentes dans les modalités d'accès au foncier de l'Etat, il a presqu'occulté le point essentiel : peut-on encore envisager un développement économique de la Guyane ou d'une communauté guyanaise autour de l'activité agricole ?

**Conclusion**

**Des cultures agricoles et alimentaires en Guyane, hier et aujourd'hui**

En guise de bilan nous retiendrons que l'une des principales caractéristiques de l'agriculture guyanaise réside dans les acculturations successives qui en s'accumulant au fil des siècles ont formés les différents terroirs de l'espace agricole guyanais contemporain. Sur le plan culturel ces acculturations ont produit un fond culturel guyanais assez marqué dans les sociétés rurales et sur le plan de la culture alimentaire. La pratique sociale et culturelle de l'abattis est devenue une norme d'occupation de l'espace et si au temps de l'esclavage, l'abattis est l'espace de liberté des Marrons, il devient à partir de l'abolition un symbole de la libre entreprise. Une pratique culturelle originale est liée à ces abattis, transmise depuis la culture amérindienne, c’est le « *mayouri* ». La mise en culture de l'abattis nécessitait une importante mobilisation de la main d'œuvre de la communauté afin de mettre en culture le plus rapidement. Ainsi l'abattage, débitage et brûlis des bois se faisait collectivement. Aujourd'hui cette pratique est encore vivace en Guyane se maintient malgré la mécanisation et l'affaiblissement des liens de réciprocité sociale entre les habitants du monde rural. L'abattis était aussi une occasion de retrouver l'ensemble des membres de la communauté. Denizot (DENIZOT 2010) nous indique que cette pratique du « *mayouri*» s'étendait aussi aux travaux agricoles pénibles (coupe de la canne, récoltes ou encore provisions de bois). L'auteur regrette qu'au XXIème siècle le terme de « mayouri » soit réinvesti dans des actions collectives d'ordre politique et non pas d'ordre social.

La culture alimentaire guyanaise est largement héritière des acculturations agricoles entrainées par chaque migration. D'une part la large palette des fruits, légumes et espèces animales produite sur le territoire indiquent des apports d'Asie, des Caraïbes, d'Afrique et d'Europe. D'autre part le caractère longtemps autarcique de cette agriculture se retrouve dans la présence importante tant des produits de la chasse que de la pêche dans l'assiette guyanaise. Les populations urbaines maintiennent cette tradition en se fournissant auprès de ruraux ou de chasseurs et pécheurs professionnels ou en pratiquant ces activités le week-end et les vacances. Néanmoins des évolutions très sensibles sont à l'œuvre sur le plan de la culture alimentaire notamment dans le domaine des végétaux. Les fruits guyanais sont aujourd'hui partagés en trois groupes. Les fruits de consommation courante, parfois adopté en quelques années comme le ramboutan ou le pitaya, ou dont la consommation s'affirme comme les fruits de palmiers wassaï ou comou. Les anciens fruits, dont la consommation décline comme la sapotille, l'abricot-pays, la sapote, le cachiman et enfin les fruits de forêt autrefois nécessaires à la survie sur les abattis et aujourd'hui presque totalement oubliés sinon des populations du fleuve. Tout comme dans le domaine de la production agricole des évolutions sont à l'œuvre s'exerçant sur une culture alimentaire qui tout en étant particulièrement globalisée en raison de son histoire coloniale demeurent fortement caractéristique et hors des standards alimentaires mondiaux par le travail original d'acculturation qui s'est réalisé sur son territoire.

**Bibliographie**

AGRESTE 2011, Cazottes Françaois (dir°), *Agreste données Guyane n°2*, revue, novembre 2011, DAAF Service Régional de l'Information et de la Statistique, Cayenne, 2011.

 ALEXANDRE 2003

AMANGOUA 2010, Amangoua Jean-Luc, Motte-Florac Elisabeth, Serrano Céline et Pascal Laurence, *Les plantes odorantes du* Jardin des cultures guyanaises *: sauvegarde et valorisation des diversités biologique et culturelle de la Guyane Française*, *in* BARONE ROOSEVELT 2010.

ANTIANE 1996, *Antiane éco, la revue économique des Antilles et de la Guyane n°33*, novembre 1996, INSEE, 1996.

ANTIANE 2004, *Antiane éco, la revue économique des Antilles et de la Guyane n°59*, avril 2004, INSEE, 2004.

ANTIANE 2010, *Antiane éco, la revue économique des Antilles et de la Guyane n°73*, juillet 2010, INSEE, 2010.

ANTIANE 2011, *Antiane éco, la revue économique des Antilles et de la Guyane n°74*, juillet 2011, INSEE, 2011.

ANTIANE 2012, *Antiane éco, la revue économique des Antilles et de la Guyane n°75*, juillet 2012, INSEE, 2012.

ATALS 2008, Barret Jacques, *Atlas illustré de la GUYANE*, Laboratoire de Cartographie de la Guyane, Institut d'Enseignement Supérieur de la Guyane, Agence Régionale d'Urbanisme et d'Aménagement de la Guyane, Feytiat, 2008.

BARONE-VISIGALLI 2010, Barone-Visigalli Egle (dir.), *Histoire et archéologie de la Guyane française, les jésuites de la Comté*, Ibis Rouge Editions, Matoury, Guyane, 2010.

BARONE ROOSEVELT 2010, Barone-Visigalli Egle et Roosevelt Anne (dir.), *Amaz'hommes, Sciences de l'Homme et sciences de la Nature en Amazonie*, Ibis Rouge Editions, Matoury, Guyane, 2010.

BLANCANNEAUX 1981, Blancanneaux Philippe, *Essai sur le milieu naturel de la Guyane Française*, Travaux et documents de l'O.R.S.T.O.M. N°137, ORSTOM, Paris, 1981.

BOUTEILLER LAMAISON 2011, Bouteiller Pierre et Lamaison Denise, *Retour sur les rêves de perdus de l'agriculture guyanaise*, in *Une saison en Guyane*, n°7, août à décembre 2011, Atelier Aymara, Cayenne.

CAMPBELL 2010, Campbell David G., *Pre-Columbian Botanical Extinction in Amazonia, Was there a Neotropical « Langdauernderkrieg » ?*, *in* BARONE ROOSEVELT 2010.

CARDOSO 1999, Cardoso Ciro Flamarion, *La Guyane française (1715-1817) Aspects économiques et sociaux Contribution à l'étude des sociétés esclavagistes d'Amérique,* Ibis Rouge Editions, Petit-Bourg, Guadeloupe, 1999.

DELGRANGE MASSON 2011, Delgrange Christelle et Masson Jérôme, *Agriculture Hmong*, in *Une saison en Guyane*, n°7, août à décembre 2011, Atelier Aymara, Cayenne.

DENIZOT 2010, *Ô Mayouri :* Un rêve qui a la vie dure, présentation d'une problématique de la *relation Homme-Nature à travers une tradition orale créole chantée revisitée par les groupes folkloriques…*, *in* BARONE ROOSEVELT 2010.

EBION LATIDINE ZONZON 2006, Ebion Sarah, Latidine Sidonie et Zonzon Jacqueline, *Histoire Géographie Guyane*, Scéren CRDP Guyane et Hatier International, Paris 2006.

GUIRAL LEGUEN 2012, Guiral Daniel et Le Guen Roger, *Guyane Océane*, Editions Roger Le Guen et IRD, Beaumont-De-Lomagne 2012.

IEDOM 2005, Institut d'Emission des Départements d'Outre-Mer, *Note Expresse –* [*www.iedom.fr*](http://www.iedom.fr/), *Le foncier agricole en Guyane*, Numéro 26, Août 2005, IEDOM, Paris, 2005.

IEDOM 2006, Institut d'Emission des Départements d'Outre-Mer, *La Guyane en 2006, Guyane, rapport annuel 2006*, IEDOM, Paris, 2007.

IEDOM 2007, Institut d'Emission des Départements d'Outre-Mer, *Note Expresse –* [*www.iedom.fr*](http://www.iedom.fr/), *La filière rizicole de Guyane : évolutions et perspectives*, Numéro 42, septembre 2007, IEDOM, Paris, 2007.

JACOLOT 2008, Jacolot P. (dir. de publication), *L'Echo des Abattis N°1*, 1er trimestre 2008, revue technique trimestrielle gratuite de l'A.A.A.A.G., St-Laurent du Maroni, 2008.

JACOLOT 2010, Jacolot P. (dir. de publication), *L'Echo des Abattis N°2*, 2éme trimestre 2010, revue technique trimestrielle gratuite de l'A.A.A.A.G., St-Laurent du Maroni, 2010.

JANTET 2011, Jantet Eudoxie, coordination, et Briswalter Marion, Bouteiller Pierre et Masson Jérôme, *L'agriculture en Guyane en quête d'autonomie et de qualité*, in *Une saison en Guyane*, n°7, août à décembre 2011, Atelier Aymara, Cayenne.

LEZY 2000, Lézy Emmanuel, *Guyane, Guyanes, Une géographie « sauvage » de l'Orénoque à l'Amazone*, Belin, Paris, 2000.

MAM LAM FOUCK 1999, Mam Lam Fouck Serge, *La Guyane française au temps de l'esclavage, de l'or et de la francisation (1802-1946),* Collection Espaces Guyanais, Ibis Rouge Editions, Matoury, Guyane, 2002.

MAM LAM FOUCK 2002, Mam Lam Fouck Serge, *Histoire Générale de la Guyane française,* Collection Espaces Guyanais, Ibis Rouge Editions, Petit-Bourg, Guadeloupe, 1999.

MAM LAM FOUCK 2007, Mam Lam Fouck (direction), *Comprendre la Guyane d'aujourd'hui, Un département français dans la région des Guyanes*, Collection Espace outre-mer, Ibis Rouge Editions, Matoury, 2007.

MANGAL 2010 : Mangal Daniel, *La guyane pour un développement durable amazonien*, Ibis Rouge Editions, Matoury, Guyane, 2010.

MARCEAUX 1996, Marceaux Michel, *Les Hmongs de Guyane et « leurs » nouvel an*, Collection Guyane Découvertes, Ibis Rouge Editions, Kourou, 1996.

MIGEON 2010, Migeon Richard, *Elèments pour une esquisse de l'occupation amérindienne ancienne de la forêt guyanaise, in* BARONE ROOSEVELT 2010.

MENARD-MORIN 2012, Menard Jean-Noël et Morin Georges-André, *RAPPORT, Foncier et installation en agriculture en Guyane,* rapport CGAAER n°12022, Conseil Général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux, Paris, 2012.

METEO 2011, Menard Jean-Noël et Morin Georges-André, *RAPPORT, Foncier et installation en agriculture en Guyane,* rapport CGAAER n°12022, Conseil Général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux, Paris, 2012.

MOOMOU 2004, Moomou Jean, *Le monde des Marrons du Maroni en Guyane (1772-1860)*, Collection Espace Outre-mer, Ibis Rouge Editions, Matoury, 2004.

MOOMOU 2013, Moomou Jean, *Les marrons Boni de Guyane Luttes et survie en logique coloniale (1712-1880)*, Collection Espace Outre-mer, Ibis Rouge Editions, Matoury (Guyane), 2013.

PARMENTIER 2009, Parmentier Bruno, *Nourrir l'humanité, Les grands problèmes de l'agriculture mondiale au XXIe siècle*, La Découverte, Paris, 2009.

POLDERMAN 2004, Polderman Marie, *La Guyane française 1676-1763, Mise en place et évolution de la société coloniale, tensions et métissage*, Collection Espace outre-mer, Ibis Rouge Editions, Matoury, Guyane, 2004.

PROST-ZONZON 1996, Prost Gérard et Zonzon Jacqueline, *Histoire de la Guyane*, Servèdit, 1996.

PROST-ZONZON 1997, Prost Gérard et Zonzon Jacqueline, *Géographie de la Guyane*, Servèdit, 1997.

GRAINE 2013, Réseau Rural d'Education à l'Environnement Graine Guyane, *Les Agricultures de Guyane, livret pédagogique,* 2013.

ROOSEVELT 2010, Roosevelt Anne, *long-term human-environment interaction in Amazonia*, *in* BARONE ROOSEVELT 2010.

ROSTAIN 2010, Rostain Stéphen, *Archéologie de l'ouest guyanais : le site de Sable Blanc*, *in* BARONE ROOSEVELT 2010.

VIVIER VISSAC MATHERON, Vivier Michel, Vissac Bertrand et Matheron Gérard éditeurs scientifiques, *L'élevage bovin en Guyane, une innovation majeure dans un milieu équatorial de plaine 1975-1990*, INRA-EMVT, Maisons-Alfort, 1995.

1. Dont le développement reste orienté vers l'exportation et demeure généralement basé sur une croissance agricole et industrielle en raison d'une main d'œuvre abondante, bon marché et de bon niveau dont disposent ces territoires. [↑](#footnote-ref-1)
2. Le document 1 donne deux définitions usuelles du mot abattis, la technique en elle-même variant dans le temps et l'espace tant en Guyane elle-même que dans les territoires dont sont issus les peuples qui ont colonisés la Guyane. [↑](#footnote-ref-2)
3. Pour calculer cette moyenne sur un territoire aussi immense, Météo France a sélectionné 14 postes de relevés journaliers équitablement répartis sur le territoire parmi la soixantaine de stations existantes. [↑](#footnote-ref-3)
4. L'exploitant d'un grand verger d'agrumes à Charvein m'a plusieurs fois indiqué qu'il fallait choisir le bon moment lors de l'alternance saison des pluies/saison sèche pour épandre les engrais afin d'éviter leur lessivage et profiter des phases de floraison. [↑](#footnote-ref-4)
5. L'expédition de Kourou en 1763 se solde par un échec dramatique, y compris pour les populations amérindiennes voisines qui subiront une épidémie, en raison d'une part du manque de préparation des futurs colons et de l'espace qui devait être colonisé et surtout par le manque de soutien à la fois de la part de la colonie de Cayenne, mais aussi de ceux qui ont initiés cette expédition dans un dessein moins de peuplement que « géostratégique ». [↑](#footnote-ref-5)
6. La DAAF mène depuis 1964, des campagnes décennales d'étude statistique de la production agricole et des acteurs de l'agriculture. Pour la Guyane Française des statistiques sont aisément disponibles à partir des années 2000, pour les deux grands enquêtes agricoles de 2000 et 2010. Certains chiffres sont disponibles pour les recensement agricoles de 1988 et antérieurs, mais il faut comparer avec précaution car jusqu'en 1988 par exemple, l'agriculture vivrière n'était pas prise en compte. [↑](#footnote-ref-6)
7. A la période coloniale et au début de la départementalisation, les abattis sont décomptés par l'administration mais ne sont pas véritablement intégrés à l'agriculture. [↑](#footnote-ref-7)
8. Mutuelle Sociale Agricole, dont le contrôleur est chargé après déclaration de bonne foi des agriculteurs de vérifier la nature et l'ampleur des cultures et élevages menés sur l'exploitation. [↑](#footnote-ref-8)
9. À savoir que au même moment, la colonie certainement plusieurs centaines de caprins, 970 ovins, 254 équidés et 3002 porcins (POLDERMAN 2004) et que surtout les animaux d'élevages sont dispersés en petits troupeaux sur la moitié des habitations et que l'ensemble de ces productions animales sont rarement abattues dans le but de les reproduire et ce malgré les crises de subsistance alimentaire que connait une colonie déjà dépendante de ses importations alimentaires. [↑](#footnote-ref-9)
10. À savoir que A. Joanne indique qu'il y a par ailleurs sur la colonie « 107 chevaux, 26 ânes, 107 mulets, 1052 béliers et brebis, 5510 cochons, 585 taureaux, 466 bœufs, 2940 vaches, 794 veaux, 950 génisses, d'une valeur approximative de 1 023 250 fr. de 1869 » (JOANNE 1869). A. Joanne indique par ailleurs les ménageries, Iracoubo, Kourou, et les « quartiers » (prémices des divisions communales actuelles sur le littoral) propices à l'élevage, Iracoubo, Sinnamary est alors le « quartier » réservé à l'élevage des bestiaux sur les « savanes sèches et noyées » (sic!) [↑](#footnote-ref-10)
11. C'est à dire après multiplication des surfaces d'au moins 2 ares par un coefficient lors de la déclaration ou du contrôle. Le contrôle se faisant au bout de deux ans d'activités. À noter que en Guyane on mesure la surface des cultures par métrage au sol, alors que la photo satellite serait bien plus fiable. [↑](#footnote-ref-11)
12. Une thèse a été publié sur les abattis de Guyane mais malheureusement n'a pas fait l'objet d'une publication ce qui fait qu'aujourd'hui on reste dans l'incapacité de qualifier correctement des modes de faire-valoir du territoire globalement qualifiés d'abattis mais dont la pérennité et la destination socio-économique sont très différentes. [↑](#footnote-ref-12)
13. Longtemps les délais d'instruction des dossiers par chaque service de l'Etat ou des Collectivités concernés n'étaient pas respectés. [↑](#footnote-ref-13)
14. A notre connaissance cela ne s'est jamais réalisé. [↑](#footnote-ref-14)
15. Contrats entre Etat et particulier mais relevant ici du droit privé donc remplacé par la politique de zonage urbain dans les années 80-90 avec les premiers POS, puis les PLU et maintenant l'ensemble des dispositifs de gestion foncière des territoires. [↑](#footnote-ref-15)
16. Les terres agricoles sont exonérées de taxe sauf pour ce qui est de l'habitat proprement dit. [↑](#footnote-ref-16)
17. L'auteur du présent article souscrit entièrement à la thèse de Lézy (LEZY 2000) qui montre la dimension particulière de l'espace guyanais délimité en une sorte d'ile par les fleuves Orénoque, Rio Negro et Amazone et dont le Massif des Guyanes fait de ce qui peut paraître le prolongement de la canopée du bassin de l'Amazone, un espace en réalité très distinct sur le plan du relief, massif ancien certes, et de la faune et de la flore qui se distinguent sur de nombreux points. [↑](#footnote-ref-17)
18. Si le discours anglo-saxon sur l'autochtonie rencontre un écho limité dans le territoire français, où le droit du sol prévaut sur le droit du sang, il faut cependant envisager que l'adhésion d'une fraction des populations amérindiennes et bushinengue à ces théories du droit autochtone (au demeurant en contradiction avec les principes fondamentaux des droits de l'homme) s'inscrit aussi dans une dimension de contrôle de territoires dont la propriété leur serait garanti afin d'y développer une agriculture d'abattis « traditionnelle ». Notons que cela a existé jusqu'à aujourd'hui, l'ONF réservant des périmètres agricole de son domaine forestier pour les abattis des communautés amérindiennes proches mais que cette expérience ne s'est pas renouvellé en raison de son succès limité. [↑](#footnote-ref-18)
19. le faire-valoir par défriche-brûlis ne garantissant que trois ans d'utilisation du sol mis à nu, alors que les expériences récentes d'agroforesterie ont montré que l'on pouvait exploiter bien plus efficacement les sols en conservant une partie de la forêt ou encore en alternant espèces végétales à croissance rapide et espèces à croissance lente, ce afin de ne pas appauvrir ni mettre à nu des sols tropicaux où l'érosion pluviale est particulièrement violente [↑](#footnote-ref-19)
20. Dotation financière faite aux jeunes agriculteurs pour démarrer leur exploitation. Son montant est en rapport avec les qualifications et les projets de l'agriculteur. Le défrichement ne pouvant être auto-facturé jusqu'à récemment, les jeunes agriculteurs devaient faire intervenir un tiers qui absorbait rapidement la quasi totalité de la dotation. [↑](#footnote-ref-20)
21. Terme guyanais désignant la sauce soja en raison de l'étiquette à tête d'indien des premières marques importées. [↑](#footnote-ref-21)
22. Sur le site de la Préfecture de Guyane, la DAAF Guyane n'ayant pas pour le moment de site internet. [↑](#footnote-ref-22)
23. Le marché très limité des produits vétérinaires tropicaux aux normes de la Communauté Européenne fait que les industries pharmaceutiques s'en désintéresse progressivement, certaines licences expirant sans renouvellement. [↑](#footnote-ref-23)